



Menthonnex-en-Bornes

Bulletin d'information

Avril 2016

SOMMAIRE

EDITO P. 4 à 5

VIE MUNICIPALE P. 6 à 11

TRAVAUX P. 12

VIE ÉCONOMIQUE P. 13

VIE DU VILLAGE P. 14 à 17

URBANISME P. 18 à 19

ENFANCE - JEUNESSE P. 20 à 21

AU TEMPS PASSÉ P. 22 à 23

VIE ASSOCIATIVE P. 24 à 25

ENVIRONNEMENT P. 26 à 28

VIE ÉCONOMIQUE P. 29 à 31

VIE PRATIQUE P. 32 à 33

LOISIRS - AGENDA P. 34 à 36

INFOS PRATIQUES P. 37 et 40



Menthonnex au Temps Présent

www.menthonnex-en-bornes.fr

Nouvelles résidences Accession à la propriété

sous conditions de ressources
à destination exclusive de résidence principale

Les Balcons d'Icare
VIRY



Les Illettes
ANNEDY-LE-VIEUX



Les Prés de Jorraz
PRAZ-SUR-ARLY



www.samontblanc.com
04 50 88 54 02



CONSTRUCTEUR DE VILLAS CONTEMPORAINES

EDEN-HOME

Architecte: www.archidomo.fr



EVOK

Eden-home a remporté la médaille d'or
lors du Challenge national
des maisons innovantes.



www.eden-home.fr - 04 50 57 50 78 - Allonzier la Caille

www.eurovia.com



Rien ne se jette, tout se recycle.

Pour construire ou réparer des chaussées, Eurovia développe des solutions alternatives : le recyclage de la route in situ, la valorisation des résidus industriels et ménagers, le réemploi des matériaux de démolition. Ne plus jeter nos vieilles routes, économiser nos ressources naturelles : des idées neuves devenues réalité.

Eurovia

Nous ouvrons la voie aux idées neuves.

Eurovia Alpes, agence d'Annecy, 80 route des écoles, Brassilly, 74330 Poisy - T/ 04 50 22 11 41 - F/ 04 50 22 56 43



La technologie Xerox et nos solutions adaptées pour relever vos défis d'aujourd'hui et de demain.



xerox
Concessionnaire

Groupe ACB
Concessionnaire Xerox
3 agences sur les Savoie
www.acb-xerox.com
contact@acb-xerox.com





Entretien avec Guy Demolis, maire de Menthonnex-en-Bornes

Originaire de la commune, engagé très tôt dans la vie associative, élu au Conseil Municipal en 1983 puis maire depuis 1989, Guy Démolis siège aussi à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dont il a été vice-président, au conseil d'administration du Syane et à l'association des maires de Haute-Savoie.

Quels enseignements tirez-vous de l'année 2015 ?

C'est une année qui aura été très chaude, non seulement en terme de températures mais aussi du fait des événements tragiques qui ont ensanglantés notre pays et meurtri de nombreuses familles et par la mise en exergue lors du sommet pour le climat de la difficulté de centaines de milliers de gens à vivre dans ce monde si ce n'est dans la plus grande pauvreté, générant un afflux de réfugiés fuyant la guerre et la misère.

Ces événements dramatiques, ces constats douloureux doivent nous faire réaliser à quel point nous sommes dans un environnement privilégié et qu'il est important de le protéger.

Je me permets de rappeler mon attachement à certains des fondements de notre république que sont la laïcité et le respect des règles du vivre ensemble, en souhaitant que chacun d'entre nous adopte une attitude civique et altruiste.

Concernant notre commune, nous avons pu malgré une conjoncture économique difficile, y compris pour les collectivités locales, poursuivre le développement de nos infrastructures, de notre qualité de vie, avec :

- Le recalibrage de la route de La Roche et l'aménagement de la traversée de la Cote Péguin ainsi que le regoudronnage des hameaux de Chez Péguin, Chez Sac de Vin, Tracafond et La Reculaz ;
- Le renouvellement du réseau d'eau potable des Petits-Pierres à la Reculaz avec la reprise de la plupart des branchements ;
- La construction d'une cantine scolaire et la sécurisation des bâtiments communaux et de leurs abords ;
- La construction du Coteau de Menthonay, un collectif de 14 logements à loyer modéré, sur la place du village ;
- La sécurisation du hangar communal et l'aménagement de l'aire de stockage pour le sel ;
- La mise en souterrain des conteneurs à ordures ménagères et de tri sélectif sur l'ensemble de la commune ;
- L'entretien de la voirie communale, des chemins ruraux ainsi que des réseaux d'eau pluviale.

Qu'est-ce que ça représente en termes de chiffres ?

Ce sont plus de 3 800 000 € qui auront été investis en 2015 sur le territoire communal...

- 18 447 par le Syane
- 505 647 par la Ccpc
- 518 385 par la Commune
- 1 206 000 par le Département
- 1 553 565 par la Sa Mont-Blanc

Comment expliquez-vous ce dynamisme ?

Grâce à une politique budgétaire rigoureuse, qui privilégie l'investissement tout en contenant la fiscalité et le recours à l'emprunt, mais aussi par une étroite collaboration avec nos partenaires de l'intercommunalité, du Département, de l'Etat, du Syndicat des Energies et des bailleurs sociaux, avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées qui nous ont permis de les convaincre d'investir dans notre village.

Il faut également reconnaître que nous avons le privilège d'être dans une région dynamique à proximité de la Suisse qui nous reverse chaque année un montant conséquent au titre de la compensation financière genevoise (environ 1000 Euros par frontalier) pour nous aider à financer nos équipements publics. Vous comprendrez combien il est important que toutes les personnes qui travaillent sur Genève, qu'elles soient françaises, suisses ou ressortissantes de l'Union Européenne, pensent à se faire recenser en mairie. J'insiste particulièrement auprès des nouveaux résidents qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Quels sont les projets pour les années à venir ?

Dans une commune comme la nôtre, constituée d'une quinzaine de hameaux et une voirie assez dense, il faut sans cesse entretenir les réseaux, les moderniser et les recalibrer.

- Nous allons continuer avec le Syane à enfouir les réseaux secs, notamment grâce à un partenariat avec ERDF sur les lignes moyenne-tension.
- Nous espérons convaincre l'opérateur Orange de moderniser son réseau de téléphonie fixe, de renforcer son réseau ADSL et surtout d'améliorer sa couverture de téléphonie mobile.
- Nous sollicitons la CCPC afin qu'elle termine le raccordement de l'ensemble des usagers du Chef-Lieu à l'assainissement collectif.
- Nous essayerons de convaincre le Département afin qu'il procède au recalibrage de la voirie départementale entre La Cote et La Rippaz (la RD3), une voirie vétuste qui n'est plus adaptée au trafic actuel.

Comment prévoyez-vous de les mener à bien ?

En continuant de mener une politique budgétaire rigoureuse qui privilégie l'investissement et en défendant au mieux les intérêts de notre village auprès des différentes structures.

Mais aussi en m'appuyant sur une équipe municipale ou chacun peut s'engager dans son domaine de compétence avec notamment la présence de quatre adjoints qui assument pleinement leurs délégations.

Egalement grâce à un personnel communal et associatif qui partage nos valeurs et qui travaille dans le sens de l'intérêt général.

Enfin de par mon engagement au quotidien, ma ténacité, je vais continuer à convaincre les décideurs du bien fondé de nos projets.

Quelles nouveautés dans le domaine de l'urbanisme ?

Les services de l'Etat nous pressent à obliger les usagers situés en zone d'assainissement autonome à mettre en conformité avec la loi sur l'eau leurs dispositifs d'assainissement. Nous allons devoir faire réaliser par le cabinet Nicot, un contrôle général.

Mais le plus gros chantier sera de mettre en œuvre la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU). En effet, nous avons l'obligation d'adapter notre document d'urbanisme aux évolutions récentes tant sur le plan législatif que dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement ou de l'organisation territoriale de notre bassin de vie ; c'est-à-dire de nous mettre en conformité avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), avec les lois SRU et ALUR, ainsi qu'aux grenelles de l'environnement.

Bref, c'est-à-dire mettre fin à l'extension de nos hameaux et densifier le tissu urbain existant.

C'est un défi important pour les mois qui viennent, rythmés par des périodes d'études, des phases de consultations et de nombreuses réunions.

Cette démarche nécessite de faire appel à un cabinet d'urbaniste spécialisé et de consacrer les moyens budgétaires en conséquence.

Avec les autres communes de l'intercommunalité, nous avons procédé à un appel d'offres en commun et décidé de retenir le cabinet annécien « Agence des Territoires » piloté par M. Ange Sartori.

Avec les réformes territoriales, comment voyez-vous l'avenir de la commune ?

Avec les réformes territoriales qui s'opèrent, on peut avoir des inquiétudes quant à l'avenir de nos communes, surtout quand on entend le discours d'économistes et d'élus de tous bords, relayé en cœur par un certain nombre de médias.

Comment faire comprendre que la multiplicité de nos communes n'est pas un handicap mais une richesse ? C'est une spécificité française certes, mais qui contribue à donner à notre pays son visage et son caractère particulier. Nos villages dont le paysage a été façonné par l'homme forment une communauté originale et complexe dont les liens se sont tissés au fil des siècles, de génération en génération.

Je suis de ceux qui pensent que le sentiment d'appartenance à une commune, si petite soit-elle, génère une somme incalculable d'énergies et de bonnes volontés. On appartient à une commune mais, elle nous appartient un peu aussi...

La réduction du nombre de communes permettrait, entend-on, de faire des économies ?

C'est une plaisanterie ! Les besoins resteront les mêmes et quand on connaît les indemnités de la grande majorité des élus locaux et des tâches innombrables qu'ils accomplissent, qui peut croire que leur remplacement par des fonctionnaires sera générateur d'économie !

Certes, il faut adapter notre organisation territoriale aux exigences de notre époque mais il me semble que les communautés de communes ont été conçues dans ce sens. En ce qui nous concerne, nous avons la chance d'avoir un établissement public intercommunal qui compte-tenu de son antériorité, de la volonté de ses pionniers et de ses élus, joue parfaitement ce rôle de subsidiarité.

A mon avis la commune doit rester l'échelle de proximité, cet élément de stabilité dont notre pays a besoin pour garder sa place et son image attractive dans un monde de plus en plus déboussolé.

Prenons garde à cette technocratisation rampante qui, sous couvert de politique d'aménagement du territoire et de pseudos économies, risque de s'imposer. Je suis persuadé que nous avons tous plus à perdre qu'à gagner.

Encore faut-il qu'à notre niveau, nous sachions avoir une vie de village, et ne pas sombrer dans le résidentiel dortoir car c'est à coup sûr le début de la fin de notre identité.

C'est la raison pour laquelle nos municipalités successives n'ont pas hésité à s'engager dans le soutien et la création de commerces de proximité.

Mais, il me semble important que chacun d'entre nous prenne part à la vie économique et sociale de notre village afin que Menthonnex demeure un centre de vie harmonieux pour les anciens comme pour les jeunes, pour les nouveaux résidents comme pour les vieilles familles de Menthnalis.

Aussi, je félicite toutes celles et ceux qui s'engagent dans la vie associative locale, générant ainsi une dynamique de collectivité solidaire et conviviale.

En conclusion

La physionomie de notre village évolue, nous sommes aujourd'hui plus d'un millier d'habitants avec une population jeune et des infrastructures publiques modernes notamment dans le domaine scolaire.

Je forme le vœu que chacun d'entre nous quelle que soit sa situation, puisse s'épanouir librement à Menthonnex, mais dans l'attention et le respect dûs aux autres ; comportement indispensable à toute vie collective apaisée et sereine.

Enfin, comme il n'y a pas de petites économies, j'adresse mes chaleureux remerciements à nos annonceurs qui nous permettent de publier gracieusement ce bulletin municipal.

Bulletin d'information Avril 2016

Publication de la mairie de Menthonnex-en-Bornes

Directeur de la publication : Guy Démolis

Rédacteur : Olivier CHAMOT

Mise en page : Sandrine BOCHET

Imprimé en Haute-Savoie à 600 exemplaires

Retrouvez les comptes-rendus du Conseil Municipal et les infos communales sur le site internet du village :

www.menthonnex-en-bornes.fr

Envoyez vos informations à
communication@menthonnex-en-bornes.fr

AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX DE 2015



- Approbation des comptes de gestion, vote des budgets et taux de fiscalité.
- Présentation des comptes de la cantine garderie et attribution d'une dotation de 10 000 €.
- Attribution d'une subvention de 4 330 € à l'APEVM au titre de la participation aux activités scolaires.
- Attribution d'une dotation de 1 418 € au centre de loisirs de Cruseilles.
- Décision de s'associer aux communes de Villy, Vovray et Le Sappey pour aménager un centre de loisirs dans les locaux des anciennes écoles de Villy et attribution d'une subvention de 3 375 € à l'association Graine de Favis qui aura en charge la gestion de la structure.
- Validation du programme d'actions réalisé par le conservatoire des espaces naturels sur le plateau des Bornes et attribution d'une dotation de 10 584 €.
- Caution bancaire consentie à la SA Mont-Blanc pour la réalisation de 14 logements à loyer modéré (le Coteau de Menthonnay).
- Sollicitation du Syane pour l'installation de 3 lampadaires (éclairage LED) à la Cote-Péguin.
- Sollicitation de la Communauté de Communes pour l'installation d'une plateforme enterrée (Om et tri sélectif à la Cote Péguin.
- Sollicitation du Département pour améliorer la sécurisation de la traversée de la Cote-Péguin et l'intersection avec la route des Bornes.
- Sollicitation des services de la voirie départementale pour améliorer la traversée de la Cote.
- Réclamation auprès d'ERDF au sujet des pannes récurrentes d'électricité et interpellation du SYANE.
- Réclamation auprès d'Orange au sujet de la mauvaise réception de leur téléphonie mobile et intervention auprès des Parlementaires.
- Soutien à l'association la Salévienne pour l'organisation des Dons de Mémoires.
- Débat sur la loi ALUR et la réforme territoriale avec l'affirmation unanime de préserver les entités communales et intercommunales telles qu'existantes.
- Convention d'assistance administrative avec le centre de gestion des collectivités locales.
- Convention d'assistance juridique avec le cabinet EFU (instructions d'urbanisme).
- Convention d'assistance pour l'assainissement autonome avec le cabinet Nicot.
- Convention avec le SYANE pour l'instauration d'une redevance de chantier.
- Convention avec la CCPC pour le déneigement du groupe scolaire.
- Organisation d'une journée nettoyage de printemps.
- Plantation d'un arbre pour le climat.
- Démonstration pour l'utilisation du défibrillateur.
- Avis favorable à l'élaboration d'un PLUI et approbation de la modification des statuts de la CCPC.
- Prescription de la révision du POS en PLU et validation du groupement de commandes intercommunales pour mission d'urbaniste.
- Confirmation de l'instruction des autorisations du sol par la commune avec convention d'assistance juridique avec le cabinet EFU.
- Projet de reconstruction de la ferme de Bornette.
- Présentation de tous les projets d'urbanisme au Conseil.
- Projet éducatif de territoire.
- Avis favorable à l'enquête publique concernant le plan de gestion des berges des Usses par le SMECRU.
- Avis favorable à l'enquête publique concernant un projet de méthanisation à Groisy.
- Avis défavorable à l'enquête publique concernant le projet de porcherie sur Evires et surtout du plan d'épandage.
- Avis favorable à l'élaboration d'un projet agricole environnemental et climatique (PAEC).
- Avis favorable à la proposition d'attribution des logements à loyer modéré du Coteau de Menthonnay.
- Avis favorable à la signature d'une convention avec la SA Mont-Blanc pour exécuter les travaux d'entretien des locaux.
- Recrutement de M. Olivier Cizeron dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

INVESTISSEMENT DE 2015 REALISES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

1) FINANCÉS PAR LA COMMUNE

	TTC
• Construction de la cantine	210 840 €
• Mise aux normes accessibilité handicapés	3 015 €
• Zinguerie et couverture bâtiments	3 372 €
• Hangar communal	8 673 €
• Aire de stockage sel	2 879 €
• Plateforme tri selectif	2 914 €
• Volets roulants le Bistrot	936 €
• Maçonnerie bâtiments communaux	2 796 €
• Voirie rurale	48 231 €
• Voirie communale	181 191 €
• Renforcement électrique	15 838 €
• Informatique et rétroprojecteur	2 772 €
	518 385 €

2) FINANCÉS PAR LE SYANE

	TTC
• Éclairage public de la Cote Péguin	18 447 €

3) FINANCÉS PAR LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

	TTC
• Renouvellement réseau eau potable Petits Pierres et Reculaz	412 810 €
• Curage de la STEP du Chef-Lieu	5 932 €
• École	13 028 €
• Conteneurs Ordures ménagères – tri sélectifs enterrés	73 877 €
	505 647 €

4) FINANCÉS PAR LE DÉPARTEMENT

	TTC
• Recalibrage de la RD27	1 152 000 €
• Travaux de la RD3	54 000 €
	1 206 000 €

4) FINANCÉS PAR LA SA MONT BLANC

	TTC
• Constructions de 14 logements à loyer modéré Le Coteau de Menthonay	1 553 565 €

LES ÉLECTIONS DE 2015

1) LE DÉPARTEMENT

En mars 2015, se sont déroulées les élections des conseillers départementaux (ex conseillers généraux). Suite au redécoupage, le département de la Haute-Savoie est composé de 17 cantons chacun représenté par un binôme « homme-femme ».

Notre commune est désormais rattachée au canton de La Roche-sur-Foron et c'est le binôme Denis Duvernay et Christelle Petex-Levet qui a été élu pour nous représenter à l'assemblée départementale.

Résultat du 2^{ème} tour des cantonales du 29 mars 2015 sur notre commune :

- Chironnaud & Guglielmone (FN) 59 voix = 23,41%
- Duvernay et Petex-Levet (DD) 193 voix = 76,59%

A noter que Denis Duvernay et Christelle Petex ont également été élus à la vice-présidence de l'assemblée départementale.

2) LA RÉGION

Le renouvellement des conseillers régionaux de la nouvelle région **Auvergne - Rhône-Alpes** s'est déroulé en décembre 2015.

Résultat du 2^{ème} tour des régionales du 13 décembre 2015 sur notre commune :

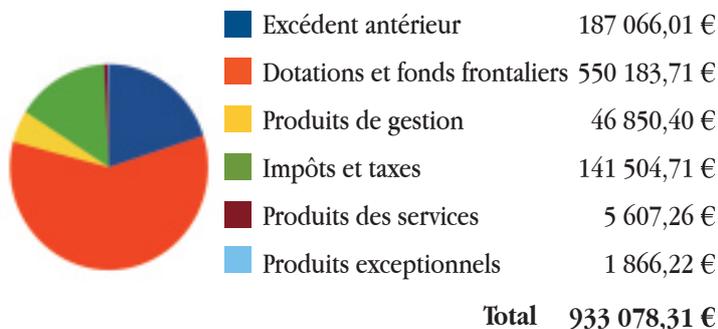
- Liste Boudot (FN) 72 voix = 22,15 %
- Liste Queyranne (PS et allies) 96 voix = 29,54 %
- Liste Wauquier (LR et UDI) 157 voix = 48,31 %

Suite au changement de gouvernance à la tête de la région, il est à noter que le député de notre circonscription Martial Saddier accède à la vice-présidence.

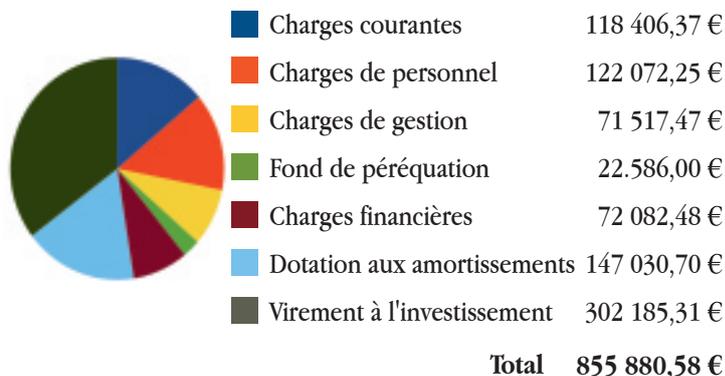
BUDGET COMMUNAL (COMPTE DE GESTION 2015)

FONCTIONNEMENT

RECETTES



DÉPENSES

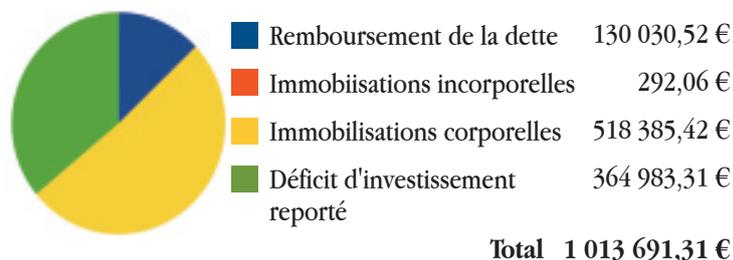


INVESTISSEMENT

RECETTES



DÉPENSES



Résultat de clôture au 31/12/2015 : + 270 219,24

État de la dette au 31/12/2015

• Crédit Agricole des Savoie	79 869,66
• Syane	1 466 137,92
Total	1 546 007,52

Annuités 2015

• Capital	130 030,52
• Intérêts	72 082,48
Total	202 113,00

IMPÔTS LOCAUX

Les taux d'imposition des quatre taxes directes locales restent inchangés pour la part communale.

- Taxe d'habitation 6,07%
- Taxe foncière sur le bâti 4,06%
- Taxe foncière sur le non bâti 24,24%
- CFE (Taxe professionnelle) 8,42%

LE PERSONNEL

LE PERSONNEL COMMUNAL SALARIÉ DE LA MAIRIE

Martine BRAND

Secrétaire de mairie à plein temps depuis 2003.

Fabienne BOSSEZ

Agent technique 2/3 temps depuis 2008 chargée de la garderie périscolaire.

Christine SAULNIER

Agent contractuel chargée du nettoyage des bâtiments communaux et du fleurissement 1/2 temps depuis 2008.

Didier DEMOLIS

Cantonnier à plein temps depuis 2003 chargé de la voirie et du déneigement.

Olivier CIZERON

Agent technique polyvalent à plein temps depuis 2016, non titulaire, chargé de l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts et intervenant à la cantine. A noter qu'Olivier Cizeron a été recruté dans le cadre d'un contrat aidé par l'Etat et fortement subventionné.

LES CANTINIÈRES ET ASSISTANTES PÉRISCOLAIRES SALARIÉES DE L'ASSOCIATION CANTINE-GARDERIE

Stéphanie TRANCHANT, Gilliane BALMIER, Catherine BARRACHIN et Pascale DACO.



INAUGURATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Vendredi 29 janvier, en préambule à la présentation des vœux du maire et de la Municipalité, s'est déroulée l'inauguration des nouveaux locaux du restaurant scolaire.

Cette réception a regroupé de nombreux élus locaux du village et des communes environnantes sous le patronage de Denis DUVERNAY, vice-président du conseil départemental.

Les adjoints Bernard SAILLANT et Sébastien PACCARD ont retracé les différentes étapes de la construction de ce bâtiment très fonctionnel, livré clé en main par l'entreprise EDEN-HOME. D'une capacité d'accueil de 84 enfants, ce local bénéficie d'un équipement neuf et est idéalement situé entre l'école et le bâtiment polyvalent qui regroupe entre autres les activités périscolaires et de la petite enfance. Les repas sont livrés en liaison chaude par « Mille et un repas » et servis par l'équipe de la cantine qui dépend d'une structure associative qui gère en lien étroit avec la commune le fonctionnement de la structure.



Coupure du ruban lors de l'inauguration de la cantine

L'investissement de cette belle réalisation qui s'intègre parfaitement dans l'environnement du bourg centre s'élève à environ 350 000 € HT subventionné à hauteur de 57% par des aides de l'Etat et du Département.

Le maire Guy Demolis a conclu en remerciant tous les acteurs ayant permis la réalisation d'une telle infrastructure pour un milieu scolaire particulièrement privilégié à Menthonnex.

LES VOEUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITÉ

C'est en prolongement de l'inauguration de la cantine scolaire, le vendredi soir 29 janvier, dans une salle polyvalente comble que se sont déroulés dans une ambiance musicale, les vœux de la Municipalité.

Le maire Guy Demolis était entouré des élus, du personnel et de la vie associative locale, en présence du député de circonscription, du conseiller départemental, du président et des vice-présidents de la communauté de commune, mais aussi de nombreux maires et représentants des communes environnantes.



Après avoir rappelé les grands chantiers de l'année écoulée, comme le recalibrage de la route départementale de la Roche et plusieurs voies communales, le renouvellement du réseau d'eau potable, la construction de la cantine scolaire et de 14 logements à loyer modéré sur la place du village ; le maire a évoqué les projets de 2016, comme la poursuite de la mise en souterrain des réseaux secs et du renouvellement de la voirie mais aussi l'élaboration d'un PLU intégrant les contraintes du SCOT et de la loi ALUR.

Dans son intervention, l'édile a également évoqué la baisse des dotations de l'état et surtout la réforme territoriale qui risque de porter atteinte à l'intégralité des communes en les noyant dans des structures technocratiques.

« J'ai appris de par mon expérience, qu'il ne faut pas éloigner les citoyens des centres de décisions car il y a un risque fort d'engendrer plus de technocratie et de bureaucratie, ce qui est nullement source d'économie, et encore moins de démocratie ! »



Il s'est toutefois réjoui que dans ce contexte, la CCPC, compte-tenu de son fort niveau de compétence et d'intégration fiscale puisse encore préserver son autonomie.

Enfin, il a souhaité que l'année 2016 soit plus sereine que 2015, tout en rappelant la chance que nous avons de vivre dans un milieu particulièrement favorable et qu'il appartient à chacun de préserver.

Il a chaleureusement félicité toutes celles et ceux qui s'investissent pour que Menthonnex ne sombre pas dans le résidentiel-dortoir.

C'est le conseiller départemental Denis Duvernay qui a conclu en se réjouissant du dynamisme de la commune et de sa municipalité, avant de laisser place aux « Chant des Allobroges » interprété par « La Viurne à Groin ».

La soirée s'est prolongée tard dans la nuit autour d'un buffet fort apprécié, préparé par le traiteur local Antony Laboubé.



INAUGURATION DU « COTEAU DE MENTHONAY »



« Coteau de Menthonay »

Mardi 5 janvier s'est déroulée l'inauguration du « Coteau de Menthonay », un programme de quatorze logements à loyer modéré réalisé sur la place du village par la SA Mont-Blanc avec le concours du cabinet d'architectes 2AIZ.

Autour du maire, Guy Démolis, et de son équipe communale étaient présents Madame la sous-préfète de Saint-Julien, les conseillers départementaux, le président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, la plupart des maires et élus représentants les communes environnantes ainsi que les représentants de la SA Mont-Blanc dont le président Guy Chavanne et le directeur M. Montfort.

Dans le cadre du programme local de l'habitat, les collectivités locales doivent promouvoir des offres de logement locatif aidé et ainsi offrir, à un prix abordable, des logements à leur population. Ainsi, conformément à sa politique d'aménagement du Chef-Lieu, la commune a gracieusement mis à disposition le terrain par un bail emphytéotique; le bailleur social réalisant l'investissement (1 553 565 €).

L'insertion du bâtiment, tout en densifiant et complétant la place du village, conserve des cônes de vue sur le Salève et le Plateau des Bornes depuis la partie centrale de la place. Composé de deux parties décalées en hauteur de manière à



Coupure du ruban
lors de l'inauguration du « Coteau de Menthonay »

s'adapter à la déclivité du terrain, ce bâtiment répond aux contraintes de l'habitat collectif avec une architecture de village.

Cet immeuble répond aux critères de la certification Bâtiment Basse Consommation (BBC) et est composé de quatorze logements locatifs à loyer modéré du T2 au T4. Un bâtiment annexe de cinq garages ainsi que quinze places de stationnement ont également été créés.

Dans son intervention, le maire s'est félicité du partenariat avec le bailleur social, notamment pour l'attribution des logements à de jeunes couples et familles monoparentales des environs.

AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE LA ROCHE

Les travaux d'aménagement de la RD27 Route de la Roche, située entre le carrefour des Petits-Pierres et le pont de Veray, en limite d'Evires sont enfin achevés.

Lors de la réception des travaux, le maire et son adjoint en charge de la voirie ont chaleureusement félicité les entreprises Benedetti, Maulet et Eurovia ainsi que les services de la voirie départementale, pour la qualité de leurs prestations.

Cet aménagement de 1 152 000 € aura été en grande partie financé par le Département et permet :

- d'accroître les courbes de virages,
- d'augmenter sensiblement la largeur de la chaussée,
- de canaliser le ruissellement des eaux pluviales,
- de mieux sécuriser les intersections en direction de Groisy et Evires,
- d'aménager et de sécuriser la traversée de la Cote Péguin en améliorant le confort de l'Auberge et du Garage des Bornes.

La commune a quant à elle participé à des travaux de voirie et de sécurisation de la traversée de la Cote Péguin ainsi qu'à l'éclairage public en maîtrise d'ouvrage délégué avec le Syane ainsi qu'à la création d'une plateforme de tri sélectif en lien avec la CCPC.



À noter que l'oratoire de Saint François de Sales, situé dans le virage des Petits-Pierres a été transféré à l'intersection de la voirie départementale et du chemin rural de Chez Péguin, à un endroit plus accessible et mieux mis en valeur.

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

Ces dernières années un important programme de réfection du réseau d'eau potable a été mis en œuvre sur notre commune.

En effet les réseaux ont été entièrement renouvelés entre le réservoir de chez Durox situé aux Petits-Pierres et le réservoir de La Reculaz situé sur le plateau des Bornes avec également la reprise de la plupart des branchements individuels ce qui permet de sécuriser la distribution des hameaux des Petits Pierres, de la Cote Péguin, de Chez Péguin, de Chez Sac de Vin et Tracafond et de la Reculaz.

Ce sont plus d'1 000 000 € qui auront été investis ces dernières années par la Communauté de Communes grâce au financement de l'agence de l'eau et du Syndicat des Eaux (SMDEA).

Rappelons que ce sont des sources situées sur la partie sommitale de notre commune (la Mouille des Près, Tracafond et le Creux Trosset) qui alimentent en eau potable les usagers de Menthonnex et Villy.

Le réseau est fiabilisé par une interconnexion avec le réservoir des Rocailles situé à la limite d'Arbusigny et de Menthonnex pour palier à d'éventuelles carences en période d'étiage.

La ressource en eau étant un bien précieux, la Municipalité à l'instar du SMECRU (syndicat de rivière) est particulièrement attentive à la protection du milieu naturel notamment sur la partie sommitale de la commune où sont situées de nombreuses zones humides alimentées par une topographie de collines ; ce qui explique l'engagement en faveur de la protection et de la valorisation des zones humides mais aussi par la volonté de limiter l'excès d'apport de nitrates dans la fertilisation des sols.

C'est pourquoi la Municipalité a accepté de participer au PAEC afin d'encourager les agriculteurs à s'orienter vers une agriculture moins intensive.

ACTIVITÉS LIBÉRALES

• Mickaël BAF COP	Informatique des Bornes	07 81 47 87 00
• Sandrine BOCHET	Création de sites internet	06 51 03 93 77
• Catherine DELEBECQ	Traduction	04 50 68 03 10
• Pascale DACO	Massages / Détente	06 65 98 08 12
• Marie-Annick DEMOLIS	Médecine douce	06 64 33 43 73
• Sylvie HUGHES	Massages / Détente	06 50 90 61 90
• Isabelle LIEGEY	Lingerie – Prêt à porter	06 65 39 91 67

COMMERCE DE PROXIMITÉ

CHEF-LIEU

• Le Bistrot des Bornes	Café - Restaurant	04 50 19 03 30
• Le Fournil de Menthonay	Boulangerie Pâtisserie	04 50 09 39 98
• Groupama	Assurances	09 74 50 34 19

ROUTE DE LA ROCHE

• L'Auberge des Bornes	Restaurant	04 50 77 18 61
• Le Garage des Bornes	Renault	04 50 68 11 53

ROUTE DE LA RIPP AZ

• Laboubé Anthony	Traiteur	06 61 09 76 42
-------------------	----------	----------------

ACTIVITÉS TOURISTIQUES

• Chambres d'hôtes La Bergerie	Mme CHANTIER	06 60 43 67 83
• Gîtes Les Refuges de la Rippaz	M. et Mme ROHRBACH	04 50 68 85 49

AGRICULTURE

PRODUCTION LAITIÈRE

- GAEC de Bornavin
- GAEC de Bornette
- GAEC La Brisée
- Dominique CARRIER
- Gérald BAUD
- Michel TROT TET
- Noëlle JAPPEL

PRODUCTION BOVINE

- Hervé DEMOLIS
- Chantal JACQUEMOUD

PRODUCTION OVINE

- Pierre DEMOLIS

PRODUCTION PORCINE

- GAEC de Bornette
- La Coopérative Laitière (VERDANNET)

VENTE À LA FERME

- La Ferme de Bornette (CHAMOT)

ARTISANAT

DÉCORATION FLORALE

• Mélanie GASPERINI MALYSS Déco	06 63 91 62 03
---------------------------------	----------------

ELECTRICITÉ

• Cédric JACQUEMOUD	06 73 88 12 96
---------------------	----------------

FERRONNERIE

• Olivier HALDIN	06 58 81 32 85
------------------	----------------

ÉBÉNISTERIE, TRAVAUX DE MENUISERIE BOIS, AMÉNAGEMENTS

• Pascal BOSSEZ	06 15 23 65 52
• Thierry TISSOT	06 63 91 71 71

MENUISERIE, CHARPENTE

• Hervé DEMOLIS	06 63 96 33 25
• Pierre DEMOLIS	04 50 68 41 13
• Kévin SUBLET	06 50 45 53 16

PAYSAGISTE, ENTRETIEN ESPACES VERTS

• Jean-Michel BRAND Brand Paysages	06 67 93 92 71
• Eric CARON Cadre Vert Environnement	06 63 30 14 50

PEINTURE

• Annie MERLIN	06 75 79 20 97
----------------	----------------

JANVIER 2015

- Le 10 janvier décès de Giovanni Persechini, 87 ans.
- Sorties de ski organisées par l'ACSB.
- Reprise des répétitions du Chœur des Bornes.
- Reprise des réunions des Dons de Mémoire.
- Voeux du Maire à la salle polyvalente.

FÉVRIER 2015

- Le 5 février naissance de Louanne Gernez.
- Le 7 février mariage de Sarah Manschot et Ranjeet Rajawat.
- Le 14 février décès de Félicie Baud épouse Curdy, 77 ans.
- Le 16 février réunion du Conseil Municipal.

MARS 2015

- Le 16 mars réunion du Conseil Municipal.
- Le 30 mars naissance de Victoria Augendre.
- Elections départementales.
- Représentation de la Troupe des Bornes.
- Loto du Club des Bornains du 3^{ème}.

AVRIL 2015

- Le 22 avril naissance de David Gurtner.

MAI 2015

- Journée « Nettoyons la nature ».
- Le 18 mai naissance de Marius Niess.
- Le 23 mai naissance de Ninio Pages.

JUIN 2015

- Le 1er juin réunion du Conseil Municipal.
- Le 8 juin naissance de Faustine et Thomas Saint-Marcel.
- Rallye des Bornes.
- Journée Portes ouvertes des P'tious-Bornains.
- Fête des écoles.
- Journée des marais à l'étang de Mouille-Marin.
- Le 29 juin naissance d'Hugo Carrier.

JUILLET 2015

- Le 8 juillet naissance de Driss Georges.
- Cyclo sportive « La Salève Bornes Glières ».
- Le 18 juillet 10 ans de l'Auberge des Bornes.
- Le 23 juillet naissance de Sarah Gerin Morin.



Voeux du Maire



Atout Coeur



Loto du Club des Bornains du 3^{ème}



Fête des écoles

AOÛT 2015

- Le 1er août mariage de Dalila Tazi et Lyonel Duret.
- Le 5 août décès de Paule Almeras, 96 ans.
- Le week-end du 8 et 9 août, Fête au village.
- Le 12 août, la Ferme de Bornette est dévastée par un incendie.
- Le 22 août décès d'Aristide Saulnier, 76 ans.
- Le 31 août réunion du Conseil Municipal.

SEPTEMBRE 2015

- Le 7 septembre naissance de Yanis Hammami.
- Début des cours de gymnastique à la salle, des soirées « harmonica » et des « Dons de Mémoires ».
- Le 21 septembre réunion extraordinaire du Conseil Municipal consacrée au projet d'une porcherie par les fruitières des Bornes sur Evires, à un centre de méthanisation sur Groisy ainsi qu'à la prescription de l'élaboration d'un PLU.
- Le 29 septembre réunion du Conseil de la CCPC à Menthonnex.

OCTOBRE 2015

- Le 1er octobre naissance de Nehema Mutumpa.
- Le 5 octobre réunion du Conseil Municipal.
- Concert du Choeur des Bornes en compagnie du Choeur d'hommes du Semnoz.
- Le 31 octobre naissance de Gabrielle Gutton.

NOVEMBRE 2015

- Le 1er novembre naissance de Sarah Richez.
- Dernière coulée à la fruitière de chez les Maîtres.
- Commémorations et repas des anciens.
- Le 30 novembre réunion du Conseil Municipal.

DÉCEMBRE 2015

- Inscriptions au sorties de ski de l'ACSB.
- Plantation d'un « cerisier du Japon » au carrefour des Petits-Pierre.
- Le Père Noël se rend à l'école et au relai des assistantes maternelles.
- Élections régionales.
- Le 13 décembre naissance de Mylane Barmasse.
- Le 5 décembre mariage de Valérie Plique et Dominique Carrier.
- Le 12 décembre, soirée du Foot d'Evires .
- Le 18 décembre fête de Noël de l'école.



Fête au village



Concert du Choeur des Bornes



Dernière coulée à la fruitière de chez les Maîtres



Fête de Noël de l'école

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE



Cette année encore et à diverses reprises, Menthonnex-en-Bornes a rendu hommage à ses enfants morts pour la France.

2015 aura été riche en commémorations. En ces temps perturbés, il est en effet plus que jamais important de nous souvenir qu'une nation unie, riche de ses valeurs, mais aussi reconnaissante envers ses héros du passé est l'une des clefs de notre liberté de demain.

En cette année d'hommages à la génération 39-45, les résistantes et résistants doivent plus que jamais être élevés en exemples pour la jeune génération, architectes de la Nation de demain. Cet esprit de résistance est celui de celles et ceux qui, sans uniforme, parfois sans arme, ont été des modèles d'engagement ; de celles et ceux qui, tombés dans les combats de la libération et emportés dans les camps de l'horreur, n'ont pas survécu à la guerre ou en sont revenus avec les traumatismes que nous pouvons imaginer ; de celles et ceux qui, survivants de la guerre, ont continué inlassablement à défendre et transmettre les valeurs républicaines ; de celles et ceux à Menthonnex et ailleurs qui par leurs actions coordonnées par la Résistance, ou isolées et parfois anonymes, ont libéré notre village, notre région, et la France, du joug de la barbarie.

- 70^{ème} anniversaire de la fin des combats de la seconde guerre mondiale.
- Journée nationale de la Résistance le 27 mai.
- 75^{ème} appel du 18 juin 1940.

Particulièrement, ce 11 novembre 2015, dans un silence recueilli, les noms de chacun de nos héros ont été cités afin d'honorer leur mémoire. Le banquet des aînés était organisé par la commune de Villy-le-Bouveret et les anciens de nos deux villages ont pu apprécier un excellent repas dans une ambiance très conviviale. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour les commémorations du 11 novembre 2016, qui seront cette année organisées par la municipalité de Menthonnex.



Cérémonies du 11 novembre

VISITE DU PÈRE NOËL

Le Père Noël a rendu visite au relai d'assistantes maternelles, la hotte remplie de cadeaux. Il a ensuite écouté avec attention les souhaits et chansons des élèves de l'école. Les commerces du village ainsi que la mairie n'ont pas été oubliés.



DÉCLAREZ VOS TRAVAUX

La déclaration préalable est un acte administratif qui donne les moyens à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

TRAVAUX SUR UNE PETITE SURFACE

Les travaux peuvent avoir lieu sur une construction existante (par exemple, construction d'un garage accolé à une maison) ou créer une nouvelle construction isolée (par exemple, un abri de jardin). Une déclaration préalable est exigée si vos travaux créent entre 5 m² et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

CHANGEMENT DE DESTINATION

Une déclaration préalable est demandée également dans le cas d'un changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

PLANTATIONS ET HAIES

Le long des voies communales ou départementales, les plantations doivent se trouver à au moins deux mètres de la limite de ces voies et les propriétaires sont tenus à une obligation d'élagage des branches et des racines à l'aplomb de la voie. Si vous souhaitez planter un arbre ou une haie en limite de propriété les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation	
Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété
Inférieure ou égale à 2 mètres	0,5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

Merci donc aux habitants de tailler leurs haies, surtout si elles sont en bordure de voirie !

**Dans tous les cas,
et pour vous assurer d'être en règle,
renseignez-vous en mairie !**

ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 21 septembre 2015, le conseil municipal a engagé la révision du Plan d'Occupation des Sols de notre commune pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme.

C'est un bureau d'études annécien spécialisé, « Agence des Territoires », qui a été retenu pour collaborer à la mise en oeuvre de ce document d'urbanisme.

POURQUOI UN PLU ?

LE POS... UN DOCUMENT À RÉNOVER EN PROFONDEUR, SUR LE FOND ET DANS LA FORME

SATISFAIRE AUX NOUVEAUX TEXTES EN VIGUEUR

Elaboré juste avant la mise en oeuvre de la loi SRU (2000), et dans « l'esprit » de la décentralisation, l'existence du **Plan d'Occupation des Sols (POS)** a permis à la commune d'exercer ses compétences en matière d'urbanisme, avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat.

Datant maintenant de plus de vingt ans, notre POS nécessite d'être révisé, pour y intégrer les évolutions législatives récentes et importantes.

La loi « SRU » (2000), texte fédérateur des principes du développement durable, a initié une véritable « révolution culturelle » dans l'aménagement du territoire, et une évolution notable des documents d'urbanisme, notamment en remplaçant les POS par les **Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)**. Cette nouvelle forme s'est accompagnée de nouveaux moyens réglementaires et fonciers, qui offrent aux PLU une capacité accrue pour assurer un développement et un renouvellement urbain plus cohérents, solidaires et durables.

De plus, de nouvelles impulsions législatives ont été données par les lois « Grenelle », qui ont érigé le développement durable en « priorité nationale », ainsi que tout récemment par la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové).

La loi ENE (dite « Grenelle II »), en particulier, vise la simplification, l'harmonisation, le « verdissement » et le renforcement des PLU et des SCOT (entre autres outils de planification). **Dans ce nouveau cadre, le PLU se voit doté d'un champ élargi et de nouveaux « outils » réglementaires.**

La loi ALUR renforce les dispositions en faveur de l'optimisation de l'espace, la production de logement et la protection des espaces naturels, notamment en supprimant le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et les surfaces minimales de terrain.

Notre futur PLU devra être conforme avec les lois **ENE et ALUR**, et la procédure engagée en constitue l'occasion privilégiée. Il s'agit là d'une obligation : les documents d'urbanisme doivent être "grenellisés" avant le 1er janvier 2017 ; quant aux POS ils deviendront caducs fin 2015 (ou en mars 2017 dans le cas d'élaboration du PLU en cours).

Les années 90 ont vu la parution d'une profusion de textes (sur l'eau et l'assainissement, sur les paysages, sur le renforcement de la protection de l'environnement, sur l'agriculture, sur l'habitat...).

En matière d'urbanisme, la plus importante de ces lois est **la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (dite « SRU »)** du 13 décembre 2000.

Cette loi (complétée ensuite par **la loi « Urbanisme et Habitat »** du 2 juillet 2003), rénove le cadre juridique des politiques urbaines, alliant pour la première fois, les questions d'urbanisme, de logement et de transport, dans une perspective de développement durable.

Les lois « Grenelle » du 23 juillet 2009 et du 12 juillet 2010 résultent d'une démarche de concertation sans précédent (engagée en 2007 à l'échelle nationale), partant du constat que la France traversait une crise climatique et écologique de grande ampleur.

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (dite loi « Grenelle II ») décline en mesures concrètes (102 articles) une partie des engagements du « Grenelle I ». Son ambition générale : l'amélioration énergétique des bâtiments et l'harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme.

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, affiche plusieurs objectifs, notamment, concernant la planification urbaine :

- **Engager la transition écologique des territoires**, en favorisant la densification des quartiers pavillonnaires, en donnant un coup d'arrêt à l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et en limitant l'étalement urbain.
- **Moderniser les règles d'urbanisme**, en favorisant des plans locaux d'urbanisme plus robustes et portant sur le périmètre intercommunal, mais aussi par une participation citoyenne en amont et renforcée.

Le Code de l'Urbanisme a été renforcé en tant qu'outil du développement et d'aménagement durables des territoires, et de lutte contre l'étalement urbain.

L'adjoint en charge de l'urbanisme, Sébastien Paccard

LA VIE À L'ÉCOLE

Que de changements cette année !

Cette rentrée scolaire a été un événement marquant de plus dans une histoire qui a vu les écoles de Menthonnex et Villy passer en trente ans de quatre classes à neuf classes !

Nous avons pour la première fois effectué deux rentrées successives : la première le 1er septembre et la deuxième le 7 septembre, avec une ouverture de classe dans la toute nouvelle école de Villy le Bouveret. Les élèves de CE1 ont déménagé et nous avons récupéré leur classe pour re-répartir les 113 élèves restant à Menthonnex.

Nos effectifs en maternelle sont devenus confortables (moyenne de 23 élèves par classe).

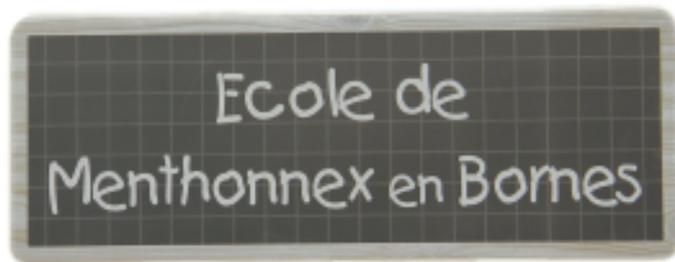
Tout ceci avait été orchestré clairement dès le mois de juin sous la direction de Bernard Saillant avec le concours et la réflexion des équipes enseignantes et de Mme Matera, inspectrice de l'éducation nationale.

Il fallait cependant attendre la décision définitive de l'académie qui n'a pu être prise qu'au constat des effectifs réels le jour de la rentrée.

Notre équipe s'est enrichie de deux nouveaux enseignants : Mme Guillot en MS/GS et Mr Grumet en GS, tous deux nommés pour cette année 2015-2016.

Nous accueillons avec satisfaction Mme Isabelle Kister, embauchée par la CCPC pour renforcer l'équipe des ATSEM.

Nous remercions l'équipe technique de la CCPC qui nous a aidés à l'aménagement des locaux et qui réalise au quotidien de nombreux travaux d'entretien.



L'équipe éducative de l'école de Menthonnex se compose donc maintenant de :

Enseignants :

Mme JUBERA Gaële: CP le vendredi

Mme GUILLOT Mathilde: MS/GS

Mme SORANZO Sabrina: PS/MS

Mme DUPENLOUP Anne-Sophie: PS/MS

Mr GRUMET Robin: GS

Mr MARCUZY Pascal: CP et direction d'école

ATSEM :

Mme CHAMOT Dominique

Mme KISTER Isabelle

Mme LUCIEN Stéphanie

Mme THEUNISSEN Annick

AVS (auxiliaires de vie scolaire) :

Mme GRAIGNIC Carole

(pour un enfant à Menthonnex et deux enfants à Villy)

Mme OVERNAY Gabrielle

(pour un enfant à Menthonnex et un enfant à Villy)

Le ménage quotidien est assuré par Mr et Mme BOUHALLI.

Sans oublier bien sûr toute l'équipe périscolaire qui assure un travail de qualité tant aux TAP qu'à la cantine et à la garderie.

Parmi les nombreux projets initiés par les enseignants et soutenus financièrement et logistiquement par l'association des parents d'élèves, nous pouvons citer cette année un grand projet (secret jusqu'au 27 avril!) pour les enfants de maternelle.

L'année n'est pas finie mais il faut déjà penser à la prochaine rentrée !

Nous espérons que la nouvelle classe sera pérennisée mais cela dépendra des effectifs à venir.

Les inscriptions scolaires sont en cours et voici les instructions à suivre :

Les inscriptions sont centralisées par la communauté de communes. Il faut se rendre à Cruseilles, et s'inscrire auprès de Maryline PARENT. Documents à fournir : justificatif de domicile (facture de moins de trois mois), livret de famille. Ensuite, à la rentrée, l'élève sera admis définitivement par le directeur de l'école. Les familles seront reçues à l'école de Menthonnex vendredi 13/05, mardi 17/05, mercredi 18/05, jeudi 19/05 et vendredi 20/05. Les familles recevront un lien Doodle leur permettant de choisir le jour et créneau horaire qui leur convient le mieux. Venir avec le carnet de santé de l'enfant (vérification du vaccin DTP) et le certificat d'inscription de la CCPC.

Les élèves déjà scolarisés à Menthonnex ou à Villy-le-Bouveret n'ont aucune démarche à faire.

Pour les élèves qui arrivent d'une autre école, la démarche est la même que pour les inscriptions en maternelle.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous
le vendredi 24 juin dès 18h
pour notre fête d'école de fin d'année !

ÉCOLE DE MENTHONNEX-EN-BORNES



04 50 68 05 62



ce.0740202T@ac-grenoble.fr

CENTRE DE LOISIRS DES BORNES

En septembre 2015, le « centre de loisirs des Bornes » a vu le jour grâce à la mutualisation des 4 municipalités des Bornes : Le Sappey, Menthonnex en Bornes, Villy le Bouveret et Vovray en Bornes. Elles ont rassemblé leurs moyens financiers, uni le travail des agents communaux, pour l'aboutissement du projet et l'ouverture de celui-ci. Ceci sous le contrôle d'un comité de pilotage composé de conseillers municipaux des quatre communes. Chacun a travaillé selon ses compétences. La gestion du centre a été confiée à l'association « Graines de Favis ».

Ce centre de loisirs est localisé dans l'ancienne école de Villy le Bouveret ; il accueille aujourd'hui les enfants de 3 à 11 ans de notre bassin de vie et des extérieurs qui souhaitent en bénéficier, dans la limite des places disponibles. La capacité d'accueil est de 48 enfants, 16 enfants de 3 à 5 ans et 32 enfants de 6 à 11 ans.

Pour que celui-ci offre un accueil de qualité une directrice, Maryse GERMAIN et deux animateurs, Patricia FALCONNET et Rémi BLANCHANT, ont été recrutés. Cette équipe est complétée par d'autres personnes, lors des vacances scolaires où le nombre d'enfants est plus important.

Le centre est ouvert tous les mercredis après-midi, durant les deux semaines de chaque petite vacance et en juillet pour les vacances d'été. Diverses activités sont proposées, des jeux d'intérieur, d'extérieur, des loisirs créatifs, des promenades, etc... par thème, en fonction des saisons. Ces activités sont décidées et mises en place par la directrice et les animateurs.

La directrice est présente tous les jeudis de 16 h 30 à 18 h 30 au centre de loisirs des Bornes pour vous donner tous les renseignements dont vous auriez besoin et pour vous faire découvrir les locaux mis à la disposition des enfants. Vous pouvez vous procurer les imprimés d'inscription dans chacune des mairies.

B. Cruz



Photo Mme B. Cruz



04 50 45 70 85



centredeloisirsdesbornes@orange.fr



55 Chemin de l'école, 74350 Villy-le-Bouveret

LES DONS DE MÉMOIRE DES BORNES

Nous avons déjà eu plusieurs réunions des Dons de Mémoire de la Salévienne. C'est un joli succès, passionnant pour les plus anciens tout comme pour les générations plus récentes !

Dans quel but ?

Il existe deux sortes de patrimoine :

- Le patrimoine matériel, bien connu, souvent exploité à des fins économiques (tourisme), répertorié, protégé.
- La mémoire véhiculée par les anciens, qu'ils ont le pouvoir de nous léguer pour peu que nous nous mettions à l'écoute de ces voix riches de souvenirs et de compétences ; cette mémoire qui circule, intemporelle, dans une grande partie de la population, est fragile car inexploitée, non répertoriée.

Un des objectifs de La Salévienne est de recueillir ce patrimoine local, cette mémoire vive des villages ruraux, fragilisés.

Collecter la mémoire des anciens est la première étape de sauvegarde de ce patrimoine immatériel. Ils ont toujours vécu dans leurs villages, leurs familles sont implantées depuis de nombreux siècles et qui mieux qu'eux connaissent ce passé antérieur ? Qui mieux qu'eux peuvent relater leur vision des choses, leur ressenti ?

Le témoignage des anciens se transmettait jusqu'à présent au sein des familles, oralement, et il disparaissait naturellement au bout de deux ou trois générations. Tout comme les documents que les héritiers jettent aux ordures. Après tout, pourquoi garder cette ancienne photo, on ne sait pas qui est la personne photographiée ? Pourquoi garder ces vieux papiers que l'on n'arrive pas à lire ?

Soutenues par les maires des communes, Nadine Cusin et moi-même, Nathalie Debize, organisons depuis plus d'un an, dans chaque village des Bornes, des réunions sur des thèmes variés. Les villageois viennent relater leurs souvenirs, amènent des documents que nous scannons avant de leur restituer.

Pour qui ?

Tout le monde peut participer, apporter son témoignage ou celui d'anciens disparus qu'ils ont eux-mêmes côtoyés. D'autres, plus jeunes, viennent simplement écouter ce que les anciens racontent et échangent avec eux.

Mais que va-t-on faire de toute cette matière ?

Nous avons vocation à déjà retranscrire par écrit ces témoignages sous forme de compte-rendus, les archiver et les transmettre.

Scanner les documents, faire des sauvegardes informatiques, confier aux mairies et à La Salévienne pour les générations

futures tout ce matériel. Si la somme des témoignages et des documents récoltés est

suffisante, nous pourrions peut-être à plus long terme écrire un livre sur les villages, avec l'aide des historiens de La Salévienne. Mais dans un premier temps, nous disposons de plusieurs moyens pour restituer aux villageois les connaissances qu'ils nous apportent :

- Des fascicules par thème, simples et faciles à lire (un premier fascicule sur les fêtes religieuses a déjà été écrit et est à votre disposition sur le site internet de la commune ou peut être demandé en mairie à Olivier Chamot) ;
- Des expositions ;
- Des recherches sur certains points historiques sollicitées par les mairies ou par les particuliers.
- Des articles plus élaborés publiés dans le Bénon ou dans les Échos Saléviens.
- Une aide pour les familles afin de retrouver leur histoire.

« On n'en a rien à faire, il n'y a que le présent qui compte, le passé est le passé, ce n'est pas la peine d'en parler, ça va rien changer... » C'est un point de vue, sûrement pas le nôtre !

C'est bien grâce à la transmission des savoirs et des connaissances que l'animal « humain » est devenu un « être humain ». La connaissance des choses, la curiosité, les questionnements permettent de lutter contre la pensée unique, de se faire une opinion propre, d'analyser les problématiques. Cela permet aussi de relativiser nos problèmes, de ne pas recommencer les mêmes erreurs et de construire l'avenir.

Les prochaines rencontres pour Villy et Menthonnex auront lieu les samedis à 14 h 30 dans la salle de la mairie.

- 16/04/2016 : « Le petit patrimoine » : oratoire, chapelle, croix, constructions anciennes (portes, fenêtres, inscriptions), publicités peintes, fontaine, lavoir.
- 04/06/2016 : « La vie pendant les guerres »
- 17/09/2016 : « Les offices religieux »
- 29/10/2016 : « L'entraide dans les Bornes » (mutualité, jeunesse agricole)
- 10/12/2016 : « Vivre avec la nature » (chasse, pêche, protection de l'environnement)

Continuez à venir nombreux sans hésiter à apporter vos souvenirs (photos, objets, livres, etc.)

Nathalie Debize, La Salévienne





LES 600 ANS DU DUCHÉ DE SAVOIE

Le 19 février 1416, au château de Chambéry, l'empereur Sigismond élève Amédée VIII, alors comte de Savoie, au rang de duc, créant ainsi le Duché de Savoie.

Une date historique pour la Savoie

Du XIV^e au XV^e, le comté de Savoie connaît une vaste expansion territoriale, Menthonnex se trouvant au cœur de ce vaste pays dont les états s'étirent de la Saône au Tessin et du plateau suisse à la Méditerranée, avec un protectorat de fait sur Genève. C'est à ce moment que, le 19 février 1416, l'empereur Sigismond vient au château de Chambéry et élève Amédée VIII, comte de Savoie, au rang de duc. La cérémonie qui se déroule dans la cour du château richement décorée est suivie d'un grand banquet, de joutes et de tournois. Par cet événement, la Savoie devient l'une des plus importantes principautés européennes.



Au même moment, à Menthonnex...

Les comptes de subsides conservés pour la châtellenie de Cruseilles (ressources fiscales extraordinaires – copie d'un extrait ci-dessous) sont les premiers documents d'archives qui nous livrent des listes de noms de familles, dont certains ont perduré et mené aux familles actuelles, alors que d'autres ont pu s'éteindre : Richard, Chamot, Collomb, Demolis, Duret, Fontaine Vive, Siblet, Bochex (Dubouchet), Silvestre, Belley, Baud, Visin, Guilliet, Jacquemoud...

A la même période, a eu lieu la première visite pastorale de Menthonnex citée dans des documents d'archives. L'église était dans un état lamentable. Il est indiqué que le chœur s'effondrait, que la pierre des fonts baptismaux était défectueuse, et que des coffres l'encombraient. Le bâtiment dut subir quelques travaux importants par la suite puisque l'église fut de nouveau consacrée en 1486. En 1443, 27 feux (ou ménages) sont recensés à Menthonnex, soit environ 135 habitants. Par la suite, le nombre de feux tombe à 22 en 1481 à cause d'une recrudescence de la peste. Puis la population augmente à nouveau pour atteindre un maximum vers le milieu du XVI^e siècle (30 feux en 1516 ; 62 feux en 1562).



Recette contre la peste au 17^{ème} siècle (AD073-30F)

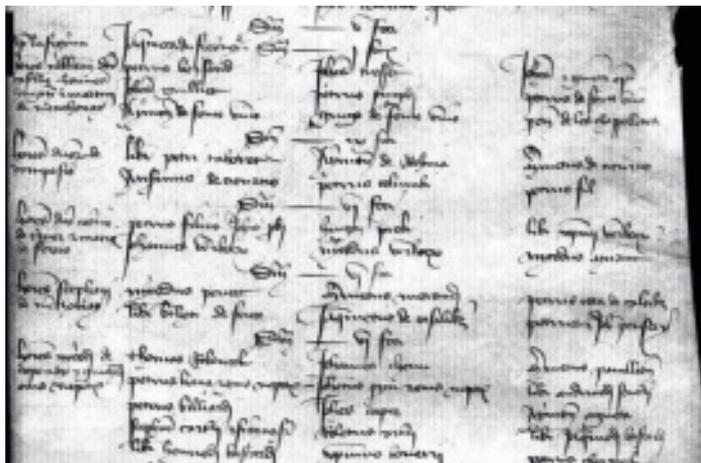
Prenez neuvs feullies de rue & neuvs Grains de sel et deux figues grasses et Deux noys seiches et le tout pilés ensemble Et en faites de la paste et en prendres Tous les mattins en temps de dangier et Feres de la dicte paste tous les jours Parce quelle est mellieure

Autre recette contre la peste :

Prenez du saffran et mettés dans ung flacon Avec du vin blanc et le laissés tremper vingt Quatre heures et en bevés tous les mattins aussi Prandres ung peu de saffran et le porterés Pandus au col envelopé dung petit morceau de papier

Nous profitons de ce passage historique pour vous l'annoncer en avant-première !

M. Dominique Bouverat, docteur en histoire et passionné par l'histoire des Bornes, nous fait l'honneur d'écrire un livre très complet sur l'histoire de notre village, avec le concours du foyer communal. Vous pourrez y découvrir le passé (bien plus riche que l'on peut imaginer) de notre beau village... Nous vous en parlerons d'avantage lors du prochain bulletin municipal avec nous l'espérons, la bonne nouvelle de la publication !



Extrait du compte de Châtellenie de Cruseilles, en 1410, mentionnant certains habitants de Menthonnex

ASSOCIATIONS

Le milieu associatif de notre village est très riche. Vous trouverez ci-dessous la liste des associations présentes à Menthonnex ainsi que leurs contacts. Nous vous invitons chaleureusement à y participer ☺

- Le Comité des Fêtes « Lou Menthnalis »
 - L'APE : Association des Parents d'Elèves
 - La Cantine et garderie périscolaire
 - Les P'tious Bornains (Relai d'Assistantes Maternelles)
 - Le Club des Bornains du 3ème
 - L'ACSB : Association Culturelle et Sportive des Bornes
 - Le Chœur des Bornes
 - L'Association de Chasse
 - Mobi-Mytic (les vieilles mobylettes)
 - La Paroisse
 - Le foyer communal
 - La Viurne à Groin
- Emmanuel TISSOT
Sophie ARNAUD
Bernard SAILLANT et Rachel TERRY
Véronique GUILLAUME & Maryline ROSSET
Jocelyne BORNE
Boris DENAT et Jean-Yves HENRY
Marie-Hélène TARTEAU
Christian CHAMOT
Jean-Michel BRAND
François et Gérard RICHARD
Olivier Chamot
Gilbert DAVIAU et Robert TISSOT

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles est également riche en associations puisqu'elle en compte près de 103 actives sur les 13 communes. Elles proposent un large éventail d'activités sportives, culturelles, sociales ou autres...

Retrouvez la liste de ces associations à la CCPC ou sur le site www.ccpaysdecruseilles.org/LES-CONTACTS-UTILES/associations

APEMV



L'APEMV est l'association des parents d'élèves de Menthonnex-en-Bornes et de Villy-le-Bouveret. Elle est composée d'un bureau de 5 personnes (Aurélie Christin Benoit vice trésorière, Mélanie Thérien trésorière, Isabelle Paillard secrétaire, Myriam Lepallec vice présidente, Sophie Arnaud présidente) et d'un comité de 10 personnes qui oeuvrent tout au long de l'année pour mener à bien les divers projets pédagogiques des deux écoles.

En 2014-2015, les enfants du cycle 2 (CP, CE1) sont partis pour un voyage de 3 jours en Ardèche à Meyras sur le thème médiéval.

Cette année, c'est au tour du cycle 1 (petite, moyenne et grande section de maternelle) de partir pour un voyage de 2 jours.

Afin de financer ces projets, l'APE organise chaque année une dizaine d'actions : vente de fleurs d'automne et de printemps, vente de vin de Bourgogne, vente de sapins de Noël, soirée de Noël avec vin chaud, soupe et crêpes (en partenariat cette année avec le chef Anthony Laboubé), vente à domicile de galettes et de brioches des rois, repas et soirée carnaval, buvette sur le rallye des Bornes, fête des écoles...



Grâce à la participation active des parents et des bénévoles, l'APE est une association dynamique qui contribue grandement aux projets des écoles.

Contactez l'APEMV : apementhonnexvilly@gmail.com

ACSB

Comme tous les ans depuis de nombreuses années, l'Association Culturelle et Sportive des Bornes propose aux enfants des communes de Menthonnex, du Sappey, de Vovray et de Villy le bouveret des sorties de ski dans la station du Grand Bornand.

Ces sorties se sont déroulées durant 6 samedis au cours des mois de janvier et février et ont permis à 120 enfants de suivre des cours dispensés par des moniteurs de l'ESF.

Ces cours vont du Piou-Piou (à partir de 3-4 ans) jusqu'à la Flèche, sans oublier les Snowboards.

Une section "ski libre" réservée aux plus grands a permis à une quarantaine de passionnés de glisse d'arpenter les pistes encadrés par une équipe motivée d'accompagnateurs.



La distribution des diplômes et insignes a eu lieu lors d'une soirée de clôture où petits et grands se sont retrouvés autour d'un traditionnel repas lasagnes.

Malgré une faible quantité de neige en début d'année, la bonne humeur, l'enthousiasme des enfants et des parents accompagnants étaient au rendez-vous lors de chacune des 6 sorties.

Vivement la saison prochaine que nos bambins puissent montrer les progrès fulgurants qu'ils ont fait sur les planches !!

Merci à tous les bénévoles pour leur participation et leur motivation.

Contactez l'ACSB : acsb@menthonnex-en-bornes.fr

LES P'TIOUS BORNAINS RELAI D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le jeudi 17 décembre, les P'tious Bornains ont eu la visite du Père Noël et de sa hotte remplie de cadeaux !

S'en est suivi à midi le traditionnel repas de Noël.

Les assistantes maternelles du relai vous donnent rendez-vous à la journée portes ouvertes qui aura lieu courant juin.

Cynthia, Dominique, Maryline, Monique, Nathalie, Patricia, Sylvie et Véronique vous souhaitent une bonne et heureuse année 2016 !



Retrouvez la liste des assistantes maternelles
de Menthonnex-en-Bornes
sur www.menthonnexenbornes.fr
de Villy-le-Bouveret
sur www.villylebouveret.fr

UN PROJET DE TERRITOIRE AU COEUR DES ZONES HUMIDES DU PLATEAU DES BORNES

10 communes réunies autour d'un projet de territoire

Le plateau des Bornes est parsemé de zones humides, qui constituent une des richesses paysagères et culturelles du territoire. Conscientes de l'intérêt de préserver ce patrimoine naturel, dix communes du Plateau (Arbusigny, La Muraz, Pers-Jussy, Eteaux, La Chappelle-Rambaud, Groisy, Menthonnex-en-Bornes, Vovray-en-Bornes, Evires, Villy-le-Bouveret) se sont engagées dans une démarche de préservation de leurs zones humides. En parallèle, un programme d'actions est engagé en faveur du patrimoine naturel et culturel du Plateau.



Un comité de pilotage multipartenarial

Avec le soutien du Conseil Départemental de Haute-Savoie, un comité de pilotage, animé par Asters (Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie), s'est mis en place intégrant les 10 communes partenaires, des représentants d'associations (Fédérations de chasse, de Pêche, LPO, groupe de quadder...), ou institutions (Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Communautés de Communes, Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Usse...).

Des actions ciblées

Des actions ont vu le jour en 2015, avec la restauration de certains marais permettant de «réouvrir» des milieux au potentiel intéressant pour des espèces animales et végétales.

La valorisation pédagogique de ces travaux est assurée au travers de projets comme « La nature sur un Plateau » qui a mobilisé 150 élèves d'écoles primaires du Plateau en 2015 ! Ces actions, ainsi que de nouvelles, seront reconduites pour 2016.



Mouille Marin - Crédit photo Asters

Les zones humides : un atout pour la ressource en eau et la biodiversité

Les zones humides et leurs sols gorgés d'eau pendant la majeure partie de l'année, jouent un rôle fondamental dans la gestion de la ressource en eau. Elles fonctionnent comme des éponges naturelles, retiennent l'excès d'eau et la restituent lentement. Grâce aux zones humides, les risques d'inondation sont limités, les sources alimentées et les débits des cours d'eau régulés. Véritables filtres épurateurs, capables de piéger et de dégrader certains polluants présents dans l'eau, elles contribuent à la bonne qualité de la ressource.

Au niveau biodiversité, les zones humides abritent une faune et une flore remarquables dont de nombreuses espèces rares et menacées (Liparis de Loesel (orchidée) et Oeillet superbe, Azuré de la sanguisorbe et Azuré des paluds (papillons). Certaines espèces sont présentes du fait de pratiques agricoles pratiquées jusque dans les années 60. A cette époque, les prairies humides étaient fauchées tardivement, et le produit de fauche, «la blache», était récupéré comme litière. Ces usages agricoles permettaient aux espèces de terminer leur cycle de reproduction (faire leurs graines pour les plantes), et aux prairies humides de rester « maigres » (pauvres en nutriments). Aujourd'hui, l'abandon de la fauche des marais laisse place à l'embroussaillage et aux arbustes comme le saule, qui ont tendance à envahir les prairies humides, entraînant la disparition d'espèces remarquables.

Samedi 11 juin 2016 de 15h à 17h sur le marais de Marjolin à Pers-Jussy

Animation nature sur le terrain pour le grand public, gratuit, sur inscriptions auprès d'Asters

Le projet est porté administrativement par le Syndicat Mixte du Salève pour les communes du Plateau des Bornes. Les actions sont soutenues en partie par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.



Avec l'engagement politique et financier de



LA JOURNÉE DES MARAIS



Menthonnex-en-Bornes fait partie des communes du plateau qui accueillent des marais avec de nombreuses espèces végétales et animales.

Les milieux sur lesquels ces espèces se développent sont également protégés. Ce sont des espaces ouverts tels que la prairie à Molinie ou le bas-marais alcalin.

Asters a organisé ce mois de juin 2015 une journée des marais à Mouille-Marin. Chacun, grands et petits a pu apprendre à mieux connaître ces zones humides ainsi que l'absolue nécessité de les protéger. Madame Christelle Petex-Levet, conseillère départementale, présente à la manifestation a tenu à encourager tous les protecteurs de ce plateau, véritable richesse.



A PROPOS D'ASTERS

Fort d'une expertise de plus de 30 ans dans la gestion des milieux naturels sensibles, Asters, gestionnaire unique des 9 réserves naturelles du département, a pour missions de préserver, partager, tout en le mettant en valeur, le patrimoine naturel de Haute-Savoie.

En partenariat avec les collectivités, les services de l'Etat et de nombreux organismes, Asters anime des programmes qui s'articulent autour de 4 missions principales :

- la préservation et la gestion du milieu naturel et des espèces,
- le conseil et l'accompagnement des politiques territoriales,
- l'expertise scientifique et technique,
- la sensibilisation à l'environnement, la communication et l'animation de réseaux.

Préserver	Gérer	Accompagner
Sensibiliser	Expertiser	Collaborer
	Valoriser	Connaître
		Protéger

www.asters.asso.fr

SUR MENTHONNEX

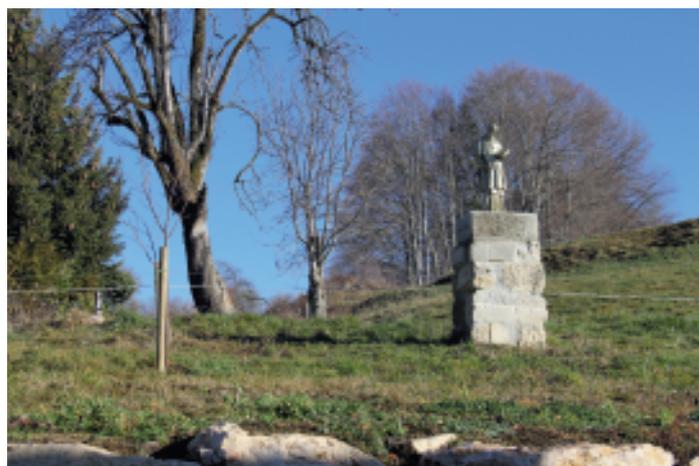
En 2015, un certain nombre d'actions ont été réalisées sur notre commune. L'entretien et la fauche de certains marais, travaux de restauration, pose de barrières aux abords de l'étang de Mouille-Marin, important programme d'entretien des chemins ruraux...

En conclusion, en 2015 la commune a financé 10 584 € au titre de la valorisation du milieu naturel (ASTERS) et 48 231 € pour la remise en état et l'entretien des chemins ruraux.

La municipalité a également décidé de participer au Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) afin de permettre aux agriculteurs qui souhaitent s'orienter vers une agriculture raisonnée voire bio de bénéficier d'aides de l'Europe et de la Région.

LES PETITS PIERRES

Conformément aux recommandations de l'Association des Maires de France, notre commune a tenu à marquer symboliquement son soutien aux travaux de la COP21 en plantant un arbre « cerisier du Japon » au carrefour des Petits Pierres, près de l'oratoire de Saint François de Sales.



Ceci a été fait en prolongement de la sécurisation et de l'aménagement du rond-point des Petits Pierres, l'ensemble formant une jolie porte d'entrée sur notre village. Rendez-vous courant 2016 pour voir ce cerisier fleuri ainsi que les quatre autres qui ont été plantés les années précédentes au cimetière, à l'agorespace ainsi qu'à la croix des Bornes.

LE CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES

Notre commune est incluse dans le périmètre du SMECRU (Syndicat Mixte d'Etudes du Contrat de Rivières des Usse). Ce syndicat intercommunal dont les limites sont définies par le bassin versant des Usse regroupe 41 communes de Seyssel à Arbusigny. Tous les cours d'eau de ce bassin versant sont concernés par la démarche de contrat de rivières : les Usse, les Petites Usse et l'ensemble de leurs affluents. La mission principale de ce Syndicat est d'œuvrer pour une protection et gestion cohérente de l'eau sur ce territoire, notamment par la mise en œuvre d'un contrat de rivières.

Le contrat de rivières, accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers (pêcheurs, agriculteurs, industriels...) les associations et différents partenaires. Ses objectifs sont :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Entretien des rivières au quotidien
- Protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...)
- Mieux partager la ressource
- Sensibiliser les usagers



Retrouvez de plus amples détails sur le site www.rivieres-usses.com
dont les copies de l'excellent magazine POPYR'USSE

10^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'AUBERGE DES BORNES

Le samedi 18 juillet 2015, de nombreux amis et clients se sont retrouvés autour de Valérie Jacquemoud et de son équipe pour fêter les 10 ans de l'Auberge des Bornes.



Cet anniversaire, qui coïncidait avec la fin des travaux de recalibrage de la RD27 et de l'aménagement de la Cote-Péguin, la réalisation de places de parking le long de la route, la mise en place d'un éclairage adapté ainsi qu'une plateforme de tri sélectif, a également rassemblé de nombreux élus locaux dont le député Martial Saddier, le conseiller départemental Denis Duvernay ainsi que le maire de Menthonnex, Guy Demolis, et son équipe municipale.

DU REPOS DU TOURISTE À L'AUBERGE DES BORNES

Au cours de son intervention, le maire a retracé la genèse de ce restaurant que les autochtones appellent encore « Chez Bochet ». Au début du siècle, une famille de Menthnalis, les Bochet, des paysans avec la bosse du commerce, assurent un bistrot-épicerie en marge de leurs activités agricoles.

Mais c'est la deuxième génération, Hélène et François Bochet, qui développent l'activité commerciale avec la création d'un hôtel restaurant « le Repos du Touriste » spécialisé dans l'accueil des estivants, c'est-à-dire les touristes en vacances à la campagne, mais aussi dans une restauration réputée très appréciée des genevois.

A la retraite de la famille Bochet, en 1988, c'est un couple de jeunes du coin, Cathy et Thierry Loss, qui reprennent en gérance le café restaurant qu'ils exploitent durant quatre ans en développant une cuisine traditionnelle avec brio, notamment avec leurs incontournables filets de perche. C'était aussi à l'époque un peu le bistrot du village.

L'établissement est vendu en 2001 et cesse son activité durant quatre ans.

C'est en 2005 que Nathalie Rippez et Valérie Jacquemoud délocalisent leur activité d'Annecy à Menthonnex en rachetant le bâtiment pour créer l'Auberge des Bornes, un établissement aux infrastructures modernes, développant une restauration semi-gastronomique avec spécialités savoyardes et nombreuses soirées à thème. Le concept est un succès et l'Auberge est devenue un lieu incontournable du Plateau des Bornes.

DERNIERS COUPS DE TRUELLE POUR DIDIER BIANCALANI

Après avoir brassé des mètres cubes de béton et posé des mètres carrés de carrelage, Didier Biancalani a rangé ses outils et profite d'une retraite bien méritée.

C'est à Menthonnex qu'il a réalisé son dernier chantier en rénovant la fontaine devant notre mairie.

Parions que Didier ne s'ennuiera pas pour sa retraite. Un grand passionné de voyages et de moto !

Souhaitons-lui bonne route !





ANTHONY LABOUBÉ NOTRE TRAITEUR LOCAL, DE LA RIPPANZ, FAIT COMPAGNON DU DEVOIR !

Anthony Laboubé qui nous a de nouveau régales lors des derniers vœux du maire, vient de terminer la dernière étape de son compagnonnage. Cette accession à l'étape suprême des « compagnons du tour de France des devoirs unis » est matérialisée par cette canne, emblématique du compagnonnage et qui lui a été remise après de longues années de

travail. Celle-ci est faite de plusieurs matières et est frappée des traditionnels emblèmes que sont l'équerre et le compas. Nos félicitations à lui et son épouse pour leur engagement au service du « bien vivre et bien manger ». Outre le fait de proposer les services traditionnels de traiteur, il a développé un intéressant concept de livraison de repas à domicile.

LA FIN D'UNE ÉPOQUE

Suite au regroupement des fruitières des Bornes sur Arbusigny avec la réalisation d'un atelier de fabrication moderne ainsi qu'un magasin de vente, les fruitières du Chaumet et de Chez les Maîtres ont cessé leur activité en 2015.

C'est désormais un camion-citerne qui ramasse le lait dans chaque ferme. C'est un signe de l'évolution des temps et la nécessité pour les producteurs de lait de s'adapter aux aléas de l'économie. Mais ... c'est avec un peu de nostalgie que certains ont dû se résigner à abandonner « la coulée » qui était le lien social de cette coopérative laitière de Chez les Maîtres créée en 1910 et pour laquelle plusieurs générations d'agriculteurs se sont investis.



Dernière coulée à la fruitière

Retrouvez l'historique de la fruitière dans le bulletin de mars 2015 sur www.menthonnex-en-bornes.fr/flash-infos/Bulletin-Infos-Mars-2015.pdf

JEAN VACHOUX

Ancien Président des fruitières des Bornes et du syndicat des reblochons, notre ami Jean Vachoux nous a quitté.

C'est une figure du plateau des Bornes et du monde paysan qui vient de s'éteindre à l'âge de 74 ans.

De la mémoire des gens d'Arbusigny, son village natal, on n'a jamais vu une foule aussi importante que celle qui ce vendredi 11 mars est venue rendre un dernier hommage à l'enfant du pays.

Ardent défenseur d'une agriculture à taille humaine ancrée dans son terroir, « Jean à Coquet », ce paysan de « Vers la Grange » qui a créé avec son frère Régis le GAEC de Hurlé Vent était un farouche défenseur de l'agriculture de montagne et de la fabrication artisanale des fromages au lait cru, notamment du reblochon.

Président de la coopérative laitière d'Arbusigny, il a été l'un des principaux artisans du regroupement des fruitières des Bornes qu'il a administré d'une main de maître durant de nombreuses années, puis du syndicat interprofessionnel du reblochon.

Homme de conviction, Jean Vachoux était un syndicaliste convaincu mais surtout convaincant. Il s'exprimait haut et fort et ne craignait pas la confrontation ; il ne parlait surtout pas la langue de bois.

De par son engagement syndical à la confédération paysanne et sa sympathie pour son leader charismatique José Bové, Jean Vachoux était engagé dans de nombreuses actions comme le refus du gaz de schistes, la défense de l'esprit de Résistance du Plateau des Glières, mais aussi dans de nombreux mouvements altermondialistes dont il était souvent au cœur de la logistique.

C'était aussi un fervent catholique pratiquant engagé dans sa paroisse et auprès du CCFD, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement.

Les hommes passent mais les souvenirs restent... nous garderons à l'esprit sa sympathie ainsi que son sens aigu du collectif et de l'intérêt général.



Guy Démolis

LES BORNES, PAYS DE REBLOCHON

L'hiver habille de son manteau blanc les prairies et les cultures du plateau des Bornes. La vie agricole semble tranquille, arrêtée. Pourtant, il n'en est rien. Dans les fermes du territoire, les producteurs de lait à Reblochon s'affairent pour soigner leurs vaches, les nourrir, les traire, afin que le lait issu de leur troupeau participe à la fabrication de savoureux Reblochons... Mais que savez-vous du Reblochon, l'un des premiers fromages AOP français, fabriqué sur votre territoire ? Nous vous proposons de découvrir quelques facettes de cette filière !

L'AOP, UNE PRODUCTION AGRICOLE NON DÉLOCALISABLE

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) est une reconnaissance officielle européenne, qui

identifie un produit typique, dont le caractère est l'expression de savoir-faire traditionnels et d'un territoire spécifique.

L'AOP garantit ainsi ce **lien fort avec son terroir** en définissant, par un décret ministériel d'appellation, la zone géographique de production, les conditions de production du lait, de la transformation fromagère et de l'affinage ; il définit également les modalités de contrôle de ces points. **Ainsi, depuis 1958, l'AOP Reblochon est savoyarde ... et elle le restera !**



L'AOP REBLOCHON, UNE FILIÈRE ORGANISÉE AUTOUR D'UN CAHIER DES CHARGES, GARANT DE PRATIQUES ENCADRÉES ET D'UN PRODUIT DE QUALITÉ

Chaque année, quelque 30 millions de Reblochon sont fabriqués par des professionnels passionnés et fiers de leur métier.



Crédit photo SIR-F.WALDMAN

Ces Reblochons sont exclusivement produits au sein de la **zone géographique** comprenant la majeure partie de la Haute-Savoie (A l'Est de la ligne Annecy-Genève) et le Val d'Arly en Savoie.

La filière se compose aujourd'hui de 730 exploitations agricoles et de 34 fromagers-affineurs. **Sur le plateau des Bornes, plus d'une centaine d'exploitations agricoles, regroupées au sein de coopératives, produisent tous les jours du lait utilisé pour fabriquer des reblochons onctueux.**

Les membres de la filière Reblochon sont tenus de respecter des conditions de production et de fabrication exigeantes, garantissant au consommateur des pratiques traditionnelles. Pour les producteurs, ces exigences se traduisent notamment par le choix de **rares de vaches locales** (Abondance, Montbéliarde et Tarentaise), et par une **alimentation naturelle**. Ainsi l'hiver, le repas des vaches laitières se compose **uniquement de foin complété par des céréales, non OGM.**



Crédit photo AFTALP-L.MADELON

L'AOP REBLOCHON, UNE CHANCE POUR NOTRE TERRITOIRE ET SES HABITANTS !

Au-delà d'offrir un fromage de plateau authentique et savoureux à vos papilles, les membres de la filière Reblochon participent à la **dynamique locale, dans les écoles, les commerces...** par les emplois créés au sein des coopératives, ainsi qu'en vivant et travaillant sur le territoire.

Tout comme leurs collègues des autres filières agricoles AOP-IGP présentes dans les Bornes, les producteurs de lait à Reblochon entretiennent un espace rural ouvert et qualitatif, procurant ainsi un **cadre de vie exceptionnel**, que ce soit pour le plaisir des yeux ou pour les loisirs en tout genre.

Ainsi, l'AOP Reblochon contribue à **l'identité du territoire**, lui donnant une saveur unique et renforçant son attractivité, ce qui bénéficie à l'ensemble de ses habitants !

Vous, habitants de la zone AOP Reblochon, n'hésitez pas à découvrir les coopératives et les producteurs présents à vos côtés, et devenez les premiers ambassadeurs de ce fromage, qui anime votre territoire !

Plus d'informations sur la filière Reblochon et le produit sur www.reblochon.fr

QUELQUES RÈGLES POUR LE BIEN VIVRE ENSEMBLE



TROUBLES DE VOISINAGE

La mairie est régulièrement et de plus en plus sollicitée pour des troubles de voisinage, principalement dus aux bruits, le soir ou la nuit.

Merci de vous assurer que vous ne dérangez pas vos voisins conformément à la loi : « entre autre article R1334-31 « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

Les travaux de bricolage et jardinage susceptibles d'occasionner une gêne au voisinage (bruits, odeurs, intensité, vibrations...) et par arrêté municipal sont interdits tous les jours de 20h à 8h ainsi que les dimanches et jours fériés.



CHIENS - CHATS

Leur divagation est maintenant un réel problème de sécurité et nous demandons aux propriétaires de respecter quelques mesures de bon sens :

Les chiens doivent être tenus en laisse et leur divagation est strictement interdite. Si votre chien causait un accident (pouvant être très grave) VOUS en seriez responsable. Les propriétaires doivent également prendre toute mesure afin que leurs chiens n'aboient pas toute la journée durant leur absence.



INTERDICTION DE FUMER

Depuis le 1er juillet, il est interdit de fumer dans les **aires collectives de jeux**. Ceci étend la liste des lieux sans cigarette entre autres à : tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public, tous les espaces non couverts des écoles, collèges, lycées, tous les établissements destinés à l'accueil des mineurs, et donc dans les aires collectives des jeux. Ceci est bien évidemment applicable à Menthonnex. **Fumer est donc interdit à l'agorospace, aux jeux du Chef-Lieu, à la salle polyvalente, ...)**

COUPURES D'ÉLECTRICITÉ

Lors des coupures d'électricité, plutôt que de contacter la mairie, nous vous invitons à effectuer vos réclamations auprès d'ERDF : veronique.raffy@erdf-grdf.fr.



STATIONNEMENT

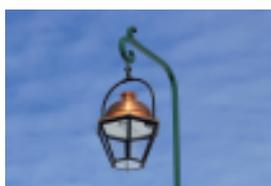
« Tu veux ma place... prend mon handicap ! »

Merci de laisser libres les places réservées aux handicapés, ce à toute heure du jour et de la nuit. Ceci est également valable lors des heures d'entrées et sorties de l'école...

Il est également demandé aux conducteurs de ne pas stationner sur la voie publique mais uniquement sur les places matérialisées.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La vitesse sur le territoire communal est limitée à 50 km/h voir 30 km/h sur le Chef Lieu. Pour notre sécurité et surtout celle de nos enfants, ralentissez !



ÉCLAIRAGE PUBLIC

En cas de non fonctionnement d'un éclairage public, merci de contacter notre secrétaire de Mairie qui fera faire le nécessaire.

ECOCITOYENS... OUI MAIS !

Les containers à ordures ménagères ont tous été enterrés sur notre commune et sont très souvent jumelés avec des containers à tri sélectif pour le verre, le plastique, le papier. C'est un progrès significatif en terme d'environnement et d'intégration dans le site à mettre à l'actif de la Communauté de Communes, avec le plus souvent une participation financière de la commune en terme de génie-civil. En conséquence, nous déplorons beaucoup moins de dépôts sauvages. Cependant, il y a encore beaucoup de personnes qui abandonnent à côté des containers des objets destinés à la déchetterie : gros cartons, vitres cassées, vaisselle, pot de fleurs, sacs poubelles. Trier ses déchets c'est très bien, faire un saut à la déchetterie de temps en temps, c'est facile et à moins de 10 minutes de Menthonnex.

Merci d'être éco-citoyens jusqu'au bout !

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est à l'origine de pollution et de troubles de voisinage, il nuit à l'environnement et à la santé.

Pour vos déchets verts, privilégiez le compostage ou apportez les à la déchetterie.



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

SERVICE PUBLIC VOS DROITS ET VOS DÉMARCHES

Formation - social - papiers - logement
travail - justice - famille



www.service-public.fr



3939 Allô, service public
au prix d'une communication locale
à partir d'un poste fixe

ÉTAT CIVIL RECONNAISSANCE

Nous recommandons aux futurs parents, non mariés, de venir en mairie, avec leur compagnon avant la naissance de l'enfant. En effet, la procédure de reconnaissance anticipée leur évitera d'avoir des problèmes administratifs par la suite.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, à partir de leur date d'anniversaire, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité ou d'un acte de naissance.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Pour notre village, les concessions sont de trente ans et pour mémoire, le tarif est fixé par décision du Conseil Municipal à 75 euros le mètre carré. Pour toute question ou achat, il convient de s'adresser à Olivier Chamot, Adjoint en charge du cimetière.



BULLETINS MUNICIPAUX

Les personnes qui désirent recevoir une copie électronique (pdf) des bulletins municipaux peuvent la demander à Olivier Chamot, par email à VICPAU@ORANGE.FR

Ils sont également téléchargeables sur www.menthonnex-en-bornes.fr/vic-municipale/bulletins-dinformation

L'occasion pour vous par exemple, de le partager avec des amis n'habitant pas la commune.

MESSAGE AUX TRAVAILLEURS FRONTALIERS



Les accords bilatéraux de 1973 prévoient que le Canton de Genève reverse au département de la Haute-Savoie une partie des impôts retenus à la source des travailleurs frontaliers. Il s'agit des fonds genevois.

Une partie de cette dotation est reversée à chaque commune au prorata du nombre de travailleurs frontaliers.

On appelle frontalier les travailleurs domiciliés en Haute-Savoie **qu'ils soient Français, Suisse ou des pays de l'Union Européenne.**

Cette compensation représente une part importante du budget de notre village et elle contribue à la réalisation des investissements, à la création ainsi qu'à l'entretien des équipements publics **qui sont nécessaires à vous et votre famille.**

Il est donc très important que tous les frontaliers se fassent connaître auprès de la mairie **avant début août.** Ce recensement est sans conséquence sur votre revenu et votre imposition.

Petite tique, GROSSE MALADIE...

Les tiques peuvent transmettre des maladies, dont la **Maladie de Lyme.**



Évitez les tiques : dehors, portez des vêtements couvrant les jambes, les bras et le cou. Soyez vigilant du printemps à l'automne. Après toute sortie, inspectez-vous minutieusement la peau : plis, dos, tête... La tique peut être très petite et sa piqure est indolore.

Si vous êtes piqué par une tique :

ôtez-la avec un tire-tique ou une pince à épiler sans appliquer aucun produit sur la tique (alcool, éther...), puis désinfectez.



Si une tache rouge apparaît plus tard : consultez votre médecin, c'est peut-être un « érythème migrant », signe de la maladie de Lyme. Cette maladie peut également se manifester par un état grippal (fièvre, courbatures...), sans forcément la présence d'un érythème migrant.

Sans traitement précoce, la maladie de Lyme peut devenir potentiellement grave et provoquer douleurs articulaires et musculaires, atteintes neurologiques, paralysie faciale, épuisement...



Pour en savoir plus : www.francelyme.fr

Association France Lyme

BP 10049/Arcueil - 94114 La Porte Arcueil PDC
contact@francelyme.fr

QUE FAIRE À MENTHONNEX ET SES ALENTOURS ?



Depuis quelques semaines, nous avons inséré sur le site internet et sur la page Facebook de la commune de Menthonnex un onglet appelé « **UMOOV** ».

Umooov est un système simple et convivial de style agenda qui permet de consulter toutes les propositions d'activités sur Menthonnex et ses alentours (cinéma, associations, marches, sports, évènements, etc.) date par date.

Les associations, organisations, groupements ou même les particuliers peuvent gratuitement y déposer leurs annonces qui sont ensuite proposées au public.

Pour le découvrir, cliquez simplement sur le menu déroulant à gauche de la page d'accueil de notre site www.menthonnex-en-bornes.fr ou sur l'onglet « Événements » de la page Facebook de la mairie.

A l'initiative du Service Déchets de la CCPC, cette année encore Menthonnex participe à la **Journée Nettoyons la Nature** ce **samedi 30 avril 2016** et qui s'organisera ainsi :

- De 8h30 à 12h30, un parcours de nettoyage est organisé sur Menthonnex. Les consignes seront données à 8h30 au point de rendez-vous place de la mairie en fonction des souhaits que vous aurez émis. Gants et sacs poubelles vous seront remis. Veuillez juste prévoir si possible un gilet fluo au moins pour les enfants, au cas où vous passeriez près d'une route.
- A partir de 13h, tous les participants sont invités à un repas convivial offert par la CCPC à l'école élémentaire de Cruseilles. En cas d'intempéries, nous aurons une salle à notre disposition.

Des ateliers autour du tri, du compostage et du développement durable seront probablement organisés de 14h. à 15h.

Le but de cette opération est bien sûr de débarrasser notre commune des déchets qui peuvent l'encombrer à certains endroits (bords des routes, espaces de jeux, chemins, etc.) mais aussi de sensibiliser la jeune population. Il est donc important que **nos enfants et adolescents y participent, même sur un tout petit parcours**. Nous comptons sur les parents pour les y encourager !



Afin que nous puissions mieux nous organiser, veuillez-vous inscrire auprès d'Olivier Chamot par email vicpau@orange.fr ou au 06 67 91 12 25 en précisant le lieux ou chemin sur lequel vous aimeriez intervenir

Les Dons de mémoire des Bornes



Venay-en-Bornes Le Sappey La Saléonnie Monthonnex-en-Bornes Vilig-de-Bornes

Programme 2016

- ↓ 16/04/2016 : « Le petit patrimoine » : oratoire, chapelle, croix, constructions anciennes (portes, fenêtres, inscriptions, publicités peintes, fontaines, lavoirs).
- ↓ 4/06/2016 : « La vie pendant les guerres ».
- ↓ 17/09/2016 : « Les offices religieux ».
- ↓ 29/10/2016 : « L'entraide dans les Bornes » (mutualité, jeunesse agricole).
- ↓ 10/12/2016 : « Vivre avec la nature » (chasse, pêche, protection de l'environnement).



SAMEDI 14 MAI

VENTE DE FLEURS DE PRINTEMPS



Les bénéfices de cette opération contribueront à financer les différents projets et actions des écoles des deux écoles.



JOURNÉE DES MARAIS DU PLATEAU DES BORNES

PERS-JUSSY
Marais de Marjolin



Sortie découverte

Gratuit

samedi 11 juin 2016
de 15h à 17h

Inscription obligatoire : Asters - Thomas Martin
04 50 66 92 56 - thomas.martin@asters.asso.fr
Places limitées

Lieu de rendez-vous : informations données lors de l'inscription



10ÈME MOBY MYTHIC
LE SAMEDI 21 MAI 2016

CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE
BERNARD PELLARIN
OUVERTURE LE SAMEDI 28 MAI 2016

[www.alteralpatourisme.com/
centre-nautique-de-l-espace-bernard-pellarin-cruseilles.html](http://www.alteralpatourisme.com/centre-nautique-de-l-espace-bernard-pellarin-cruseilles.html)



DÉCOUVREZ D'AUTRES IDÉES
POUR TOUTE LA FAMILLE DANS
LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS
SUR LE PAYS DE CRUSEILLES,
LE PAYS DE FILLIÈRE
ET FIER ET USSES.

Disponible sur
www.alteralpatourisme.com

LES RECETTES DE MÉMÉ

Nombreux sont les habitants qui nous ont demandé d'intégrer des recettes traditionnelles dans le bulletin municipal. Nous nous ferons donc un plaisir de partager celles que vous nous soumettez, n'hésitez pas à nous contacter et nous les publierons !

Nous commençons la série par les fameuses R'zules !

Le mot « R'zules » en patois ou « rissoles » en bon français vient de « rissoler ». Ces petits chaussons étaient en effet à l'origine cuits à la poêle. Autrefois on ne disposait pas de four et les rissoles étaient forcément cuites avec de l'huile ou du saindoux, « à la caffè » (poêle à long manche qui servait également à cuire les matefaims - recette dans un prochain numéro !).

Cette spécialité savoyarde orne les tables savoyardes depuis le Moyen-Âge, principalement en automne et durant les fêtes de Noël.

Cette recette se confectionne avec des poires à rissole, ayant la chair très dure et qui ne peuvent se manger que cuites. Elles ont la particularité de rougir à la cuisson. (Paires Loup, Maude...).

Autant le dire dès le départ, il y a autant de recettes de R'zules que de grands-mères !

VOICI CELLE QUE NOUS VOUS PROPOSONS :

INGRÉDIENTS :

- 400 g de pâte feuilletée (de préférence maison)
- 2 kg de poires à cuire
- 2 verres d'eau
- 200 g de sucre en poudre
- Beurre
- Lait ou jaune d'œuf pour la dorure

PRÉPARATION :

- Epluchez les poires et les couper en quartier.
- Mettre poires, beurre et sucre à la casserole, ajoutez l'eau.
- Faites-les cuire à couvert à feu très doux pendant 2 heures, jusqu'à ce qu'elles soient bien sèches, puis laissez refroidir à découvert.
- Étalez la pâte feuilletée (pas trop finement) et découpez des rectangles, y déposer la compote très sèche, refermez les chaussons en soudant les bords avec de l'eau en appuyant bien, dorez le dessus avec du lait ou un jaune d'œuf.
- Enfournez à 220/230 °C pendant 10 minutes, puis baissez à 180 °C jusqu'à ce que les r'zules soient dorées et cuites.



Autre cuisson plus traditionnelle, les faire rôtir à l'huile dans une poêle pas trop chaude, en remuant régulièrement afin de bien enrober les rissoles et les faire gonfler.

Simple mais terriblement bon !

URGENCES

SAMU	15
POLICE OU GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
APPEL D'URGENCE EUROPÉEN	112

- Gendarmerie de Cruseilles 04 50 44 10 08
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11

Hôpitaux

- Centre Hospitalier d'Annecy 04 50 63 63 63
- Centre Hospitalier Alpes léman 04 50 82 20 00
- Hôpital de St Julien en Genevois 04 50 49 65 65

Pharmacie de garde 3237

34ct la mn + coût communication depuis un mobile.

En indiquant votre code postal, ce service vous indiquera la pharmacie de garde sur votre secteur.

SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

- École de Menthonnex-en-Bornes 04 50 68 05 62
✉ ce.0740202T@ac-grenoble.fr
- École de cole de Villy-le-Bouveret 04 50 68 08 91
✉ ce.0740206X@ac-grenoble.fr
- Cantine et garderie périscolaire 04 50 51 61 68
Horaires de la garderie : le matin de 7H30 A 8H30
le soir de 16H30 A 18H30
- Collège Louis Armand 04 50 44 10 78
- Transports scolaires (CCPC) 04 50 08 16 04
- Centre de loisirs 04 50 45 70 85

ADMINISTRATIONS - SERVICES PUBLICS

- Préfecture d'Annecy 04 50 33 60 00
- Sous-préfecture de St Julien 04 50 35 13 13
- Trésorerie de Cruseilles 04 50 44 10 51
- CTD de St Julien (routes départementales) 04 50 49 20 24
- DDT - Unité territoriale 04 50 33 78 00
- Poste 04 50 44 17 49
- Pôle Emploi (numéro unique) 39 49
- Déchetterie de Cruseilles 04 50 32 16 30
- ERDF (accueil dépannage) 0810.333.074

SANTÉ

- Cabinet de soins infirmiers (Cruseilles) 04 50 44 10 62
- ADMR (Soins - SSIAD) 04 50 44 05 24
- ADMR (Aide à domicile) 04 50 44 09 45

SOCIAL

PÔLE MÉDICO SOCIAL

87 route d'Annecy – 74350 Cruseilles

- Assistantes sociales** 04 50 44 01 19
Rendez-vous possibles avec les assistantes sociales.
- Médecin PMI**
Médecin tous les jeudis après-midi sur RDV.
Pédiatre le 1er mercredi matin du mois sur RDV.
- Puéricultrices** 04 50 44 01 19
Sans rendez-vous le jeudi de 9h00 à 11h30.
Il est recommandé d'appeler avant de se présenter.
- Sage-femme** 04 50 33 20 04
- La Maison de la Petite Enfance :**
Relais Assistantes Maternelles 04 50 32 38 78
126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles
- Brin de Malice** 04 50 64 02 53
(Crèche / Halte Garderie)
126 avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles
- ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)** 04 50 44 09 45
- SSIAD (Service de soins à domicile)** 04 50 44 05 24
- Mission Locale Jeune** 04 50 49 43 88
26 avenue de Genève - 74160 Saint Julien en Genevois
Cruseilles :
Renseignements à la mairie 04 50 32 10 33
Permanence :
140 rue des Prés Longs - 74350 Cruseilles
Mme BERTHOUD, jeudi 8h30-11h30 04 50 27 89 57

CULTURE - LOISIRS

- Bibliothèque 04 50 44 22 85
- Centre nautique de Cruseilles 04 50 44 12 68
- Ecole de musique 04 50 44 09 03
- Office de tourisme 04 50 27 70 96

TOUS DEPANNAGES ELECTROMENAGERS

- CRUSEILLES -

Vente et Après-vente - Antenne TV



Bernard DESBIOLLES

Les Follats 04 50 44 27 19
94, Grande Rue 04 50 44 21 22

Nady Fleurs



94, Grande Rue
74350 Cruseilles

Tél./Fax : 04 50 44 21 22



www.nady-fleurs.com



TOUT FAIRE MATERIAUX

Tél 04 50 44 11 08
Fax 04 50 44 25 34

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

SAS JEAN REVILLARD
511 RTE DES DRONIERES
74350 CRUSEILLES
jean.revillard@wanadoo.fr

Vachoux

créateur d'espaces vie

Proximité Industries et Collectivités
Essentiel, aménagez votre espace vie :
pro, éducation, collectivité & public



Pour toutes vos Réceptions Fêtes de Famille...

Plaque polyéthylène moule haute densité
et renforcé en une seule pièce
Résistant aux rayons UV et aux
intempéries
perforation précise, cadre acier épais
équipes de renfort
Garantie 10 ans



Le table existe en dimension :

- 182 x 76
- 182 x 76
- ronde diamètre 152
- ronde diamètre 183



ETS VACHOUX SARL, 346 route de Chevrier, 74930 PERS-JUSSY
Tél 04 50 94 42 14 - Fax 04 50 94 47 16 - info@vachoux.fr - www.vachoux.fr

Le bistrot des Bornes

Marie-Line Sublet



Plats du jour

Repas sur commande
le weekend

04 50 19 03 30

Menthonnex-en-Bornes

Le Fournil de Menthonay

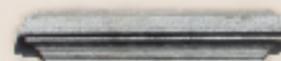
Fabien Démolis

Menthonnex-en-Bornes

04 50 09 39 98



Boulangerie - Pâtisserie Artisanale



LAVOREL MICHEL & FILS

Chauffage toutes énergies
Sanitaire - Ventilation
www.lavorel74.com

+33 450 44 11 72
info@lavorel74.net
74350 Cruseilles



Groupama

Rhône-Alpes Auvergne

Assurances

Placements

Banque

Menthonnex-en-Bornes

Catherine Villar

09 74 50 34 19

cvillar@groupama-ra.fr

Ouvert

mardi, jeudi,

vendredi et samedi

L' AUBERGE DES BORNES



Cuisine traditionnelle & Savoyarde

www.auberge-des-bornes.com
contact@auberge-des-bornes.com

L'AUBERGE DES BORNES
Côte Peguin 74350 Menthonnex en Bornes
Tél. 04 50 77 18 61



Ouvert du mardi au dimanche midi
Vendredi et samedi soir



ARAVIS ENROBAGE
Les hommes de terrain

www.aravis-enrobage.com

433 route des Grands Bois • 74370 VILLAZ • Tél. 04 50 60 81 42



MITHIEUX TP

2, RUE LOUIS BREGUET - 74600 SEYNOD

TEL : 04.50.69.16.83

FAX : 04.50.69.23.56

TERRASSEMENT - DEMOLITION - VOIRIE - CANALISATIONS



ELECTRICITE GENERALE
MAINTENANCE INDUSTRIELLE
ECLAIRAGE PUBLIC

SARL JACQUEMOUD

286 Rte Des Petits Pierres
74350 Menthonnex en Bornes
Tel: 04 50 68 03 02 / fax: 04 50 68 06 61

cedric.jacquemoud@orange.fr

CONTACTS MAIRIE



SECRETARIAT DE MAIRIE

Martine Brand

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

☎ 04 50 68 41 68 - Fax : 04 50 68 27 35

✉ accueil@menthonnex-en-bornes.fr

🌐 www.menthonnex-en-bornes.fr

LE MAIRE

Guy Démolis ☎ 06 68 39 12 73

Est en principe disponible en mairie tous les matins, du lundi au samedi (de préférence sur rdv).

LES ADJOINTS

Bernard Saillant ☎ 06 62 71 40 31
Ecole, cantine, garderie

Sébastien Paccard ☎ 06 74 89 28 39
Urbanisme et assainissement

Serge Chamot ☎ 06 65 47 84 76
Voirie, réseaux, déneigement

Olivier Chamot ☎ 06 67 91 12 25
Gestion du patrimoine et des bâtiments communaux

RÉSERVATION DES SALLES MUNICIPALES

Auprès de l'adjoint en charge des bâtiments :
M. Olivier Chamot ☎ 06 67 91 12 25

RÉSERVATION DE TABLES ET BANCS

Auprès d'Emmanuel TISSOT,
conseiller municipal : ☎ 06 81 16 31 31

Menthonnex sur Facebook

Vous pouvez accéder directement à la page Facebook de Menthonnex depuis www.menthonnex-en-bornes.fr en haut à droite ou  sur la page d'accueil



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

- Bureaux de la CCPC 04 50 08 16 16
route du Suet - BP 35 - Cruseilles
✉ ccpc@ccpaysdecruseilles.org
🌐 www.ccpaysdecruseilles.org
- Service Ordures ménagères 04 50 08 16 18
- Service Assainissement 04 50 08 16 17
- Service Bâtiments 04 50 08 16 19
- Service des Eaux 04 50 44 23 67
N° astreinte (en cas d'urgence) 06 25 90 68 65
- Transports scolaires 04 50 08 16 04
- Architecte consultant (Tél.CCPC) 04 50 08 16 16
Permanence sur R.V. (gratuit) : 1^{er} et 3^e mercredi matin du mois
- Presbytère Cruseilles 04 50 44 10 14

DÉCHETTERIE DE CRUSEILLES

Route des Moulins, 74350 CRUSEILLES

☎ 04 50 32 16 30

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} avril au 31 octobre

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 - 18h30
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 - 18h30
Samedi	Non stop de 8h30 à 18h30	

Du 1^{er} novembre au 31 mars

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	Fermé	15h00 - 18h00
Mardi au vendredi	Fermé	13h30 - 18h00
Samedi	Non stop de 8h30 à 18h00	

Une benne à cartons disponible
7/7 jours et 24/24 heures